

BULLETIN**MUNICIPAL**

Direction-Administration :

Mairie de Saint-Cloud

Paraissant tous les deux mois

**Faisons le Point**

Au moment où nous allons faire voter par le Conseil Municipal le budget additionnel de 1950 et où nous commençons à préparer le budget de 1951, il nous a paru nécessaire de faire le point de notre situation financière, qui demeure excellente, bien que nous ayons réglé plusieurs de nos réalisations à l'aide de nos disponibilités, c'est-à-dire, sans faire appel aux centimes additionnels, ni à l'emprunt et bien que nous ayons dû faire face au règlement de dépenses imprévisibles lors de l'établissement du budget de 1949.

Notre situation est, en effet, excellente puisqu'au 31 mars 1950, date de la clôture de l'exercice 1949, le compte administratif, véritable bilan financier qui tient compte de toutes les opérations de 1949 et de celles des années antérieures, accusait un excédent net de recettes sur les dépenses de 12.244.681 francs.

Ainsi qu'on le verra, d'autre part, dans la rubrique « compte rendu du Conseil », l'Assemblée communale a voté ce compte administratif par 17 voix contre 8, celles des conseillers socialistes et communistes. Ces derniers ont déclaré que le fait d'avoir un excédent aussi important était le résultat d'une mauvaise gestion.

Sans faire de polémique, nous pouvons bien dire que les communistes ont une façon toute spéciale de concevoir la gestion des finances publiques, car l'on sait où a conduit leur manière de procéder lorsqu'ils ont eu à gérer, soit des entreprises nationalisées, soit des régies financières, soit les deniers de l'Etat et de diverses collectivités. Nous n'insisterons donc pas davantage.

Nous estimons, quant à nous, que notre façon d'agir est la bonne et nous persévérons dans cette voie, même si nous devons déplaire à la fraction minoritaire du Conseil Municipal, qui trouve que tout ce que nous faisons est mal et qui serait trop heureuse de voir nos comptes se solder par un déficit.

Nous avons une notion qui nous est chère : c'est celle de l'équilibre de nos finances, tout en réservant l'excédent indispensable à l'aisance de notre trésorerie.

POUR NOS SOLDATS D'INDOCHINE

Un service de réceptions et de collectes de dons en faveur des combattants d'Indochine vient d'être créé à Saint-Cloud.

La Municipalité demande à tous de réserver le meilleur accueil aux personnes qui veulent bien se dévouer pour recueillir les objets susceptibles d'être envoyés en Extrême-Orient.

D'autre part, les dons peuvent être portés directement à la mairie, au service social.

Les colis seront centralisés et remis au service social de l'armée, qui se chargera de leur expédition.

Les personnes chargées de la collecte seront munies d'une autorisation signée du maire.

Dons utiles : livres, magazines, revues, papeterie, stylos, crayons à billes, linge de corps, objets de toilette, brosses à dents, dentifrices, savons, eau de Cologne, etc. Conserves alimentaires, lait en poudre, etc.

JOURNÉE du SANG

*60.000 transfusions en 1949
pour la seule Région Parisienne*

En donnant un peu de votre sang
vous pouvez sauver une vie

Inscrivez-vous pour

LA JOURNÉE DU SANG
qui aura lieu le

DIMANCHE 10 DÉCEMBRE 1950
de 8 h. 30 à 11 h. 30

au

CENTRE CULTUREL
(Rue des Écoles)

(Voir page 3)

ÉLECTEURS ! N'oubliez pas la révision de la liste électorale

(Voir page 7)

Pourquoi un excédent budgétaire est-il indispensable?

Tout simplement pour payer les dépenses à guichet ouvert, sans être obligé de réclamer des avances sur centimes ou des avances remboursables à l'Etat. Au cours d'un exercice financier, les recettes et les dépenses ne se font pas forcément à la même cadence. Il arrive très souvent, surtout dans les six premiers mois de l'exercice, que les dépenses excèdent de loin les recettes et qu'un volant de trésorerie est nécessaire pour « boucher le trou ». En matière de travaux subventionnés par l'Etat, rien ne pourrait se faire sans excédent budgétaire, du fait que la subvention de l'Etat n'est versée qu'après l'exécution des travaux et sur présentation de pièces justificatives. Tout va très bien au cours de l'exécution des travaux puisque des avances sur la subvention de l'Etat sont obtenues au fur et à mesure que le règlement des acomptes aux entrepreneurs intervient, mais il n'en est pas de même à la fin des travaux car, pour obtenir le solde de cette subvention, la ville doit auparavant avoir réglé la totalité de la dépense, et c'est parfois une avance de 2 à 3 millions qu'elle est obligée de faire. Cette avance est prise sur les fonds disponibles, mais encore faut-il en avoir.

Enfin et surtout, un excédent budgétaire est indispensable pour faire face aux dépenses imprévisibles lors de l'établissement du budget primitif. En dehors de ce budget, à moins de circonstances tout à fait exceptionnelles qui nécessiteraient l'établissement d'un rôle supplémentaire, **on ne crée pas de ressources**. Il faut donc imputer les dépenses additionnelles sur des ressources existantes ou les prélever sur des crédits présentant des disponibilités. Il existe un grand principe financier que beaucoup d'administrateurs locaux ignorent : c'est qu'avant de voter une dépense supplémentaire, il faut se préoccuper de la recette correspondante. En période stable, il ne serait peut-être pas nécessaire d'avoir un excédent budgétaire important, mais il n'en est pas de même en ce moment. En 1949, nous avons dû, à la suite d'une décision prise par le Conseil Général de la Seine avec effet rétroactif, payer à la Société nationalisée d'incinération des ordures ménagères, un million de plus que ce que nous avions prévu au budget. Pour le personnel, nous devons très souvent ouvrir des crédits supplémentaires pour le règlement d'indemnités de vie chère ou autres, dont l'attribution intervient en cours d'année. Enfin, nous devons payer au département des dépassements importants sur les contingents qui nous sont imposés, contingents pour les dépenses de santé publique, de dispensaires antituberculeux, etc...

En 1950, le Conseil Municipal, afin d'apporter une aide immédiate aux grévistes, a voté un secours supplémentaire de 1.500.000 francs au Bureau de Bienfaisance. Comment aurions-nous financé cette dépense si nous n'avions pas eu un excédent budgétaire ? Il eût fallu décoiffer Paul pour coiffer Pierre et ç'eût été de la mauvaise administration, celle précisément que nous ne voulons pas pratiquer.

Par ailleurs, si l'excédent budgétaire est important, à qui profite-t-il ? Mais tout simplement aux contribuables, car il nous permet de financer différents travaux d'utilité communale, pour lesquels il n'est pas besoin d'avoir recours aux centimes additionnels et à l'emprunt. D'ailleurs, à l'heure actuelle, les possibilités d'emprunter sont à peu près inexistantes, de telle sorte

que si nous n'avions pas de fonds disponibles, nous ne pourrions rien faire.

En 1949, nos disponibilités nous ont permis :

- 1° D'achever l'aménagement de la Salle des Fêtes qui avait été primitivement prévu pour une somme de 3 millions lorsqu'il s'est agi d'aménager une salle mixte (gymnastique et fêtes sans scène réglementaire) et qui a coûté 7 millions de francs;
 - 2° De construire le Centre Culturel de la rue des Ecoles, qui a coûté 7.500.000 francs, en remplacement de la Maison de l'Education Populaire, située rue Dailly, qui vient de se vendre plus de 12 millions;
 - 3° D'édifier, rue de Buzenval, une grande salle de gymnastique qui a coûté 3.500.000 francs et qui est une des plus belles salles de la région parisienne.
- En 1950, notre excédent nous permettra :

- 1° De régler au Bureau de Bienfaisance la subvention qui lui a été attribuée pour secours aux grévistes..... 1.500.000 »
- 2° De payer, à raison de 500 francs le m², un terrain situé quai Carnot, sur lequel nous édifierons une partie de nos 150 logements et une partie de notre terrain de jeux, soit..... 2.800.000 »
- 3° D'acquérir une benne tasseur pour l'enlèvement des ordures ménagères dans de très bonnes conditions d'hygiène 2.900.000 »
- 4° D'attribuer diverses indemnités de vie chère au personnel..... 500.000 »
- 5° D'augmenter les indemnités de logement au personnel enseignant..... 150.000 »
- 6° De régler les travaux de démolition de l'immeuble provenant de l'acquisition Sivrais au lycée de jeunes filles et de construire deux classes nouvelles pour cet établissement..... 2.500.000 »
- 7° De remplacer la clôture de la rue Hébert et d'exécuter différents travaux supplémentaires, notamment la réfection de la rue Lauer en pavage mosaïque 1.700.000 »

Limiter nos dépenses à nos ressources, ne pas tirer de traites sur l'avenir, ni émettre de chèques sans provision, voilà quel a été jusqu'alors notre principe, que nous continuerons à appliquer lors de l'établissement des budgets à venir et notamment celui de 1951.

Nous n'ignorons pas qu'il y a beaucoup à faire dans Saint-Cloud, à commencer par les égouts, et nous avons chiffré le programme des travaux à réaliser à plus de 250 millions de francs. Mais nous savons aussi qu'il y a des limites à tout, que c'est en fin de compte le contribuable qui doit payer et c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas présenté un programme que nous ne serions pas en mesure de réaliser. Nous préférons effectuer nos réalisations au fur et à mesure de nos moyens.

Si nos prédécesseurs n'ont pas, à une période où les travaux étaient relativement bon marché et où les possibilités d'emprunts faciles, réalisé dans Saint-Cloud tout ce qui manque aujourd'hui (égouts, équipement sportif, marchés couverts, trottoirs, etc.), c'est probablement parce qu'ils ont eu le souci, comme nous, de ne pas écraser d'impôts leurs concitoyens.

Lorsque dans une commune comme Saint-Cloud, qui a une superficie de 364 hectares (sans compter le parc) et qui comporté 42 kilomètres de voies dont 30 kilomètres de voies urbaines, soit 84 kilomètres de trottoirs, il n'y a que 7.000 foyers pour payer les impôts, on est bien obligé d'échelonner dans le temps les travaux, tels que ceux d'égouts et de réfection de trottoirs.

Nous savons, aussi bien que quiconque, ce qu'il y a à faire et nous assurons nos concitoyens que nous nous emploierons, sans pour cela les accabler d'impôts, à réaliser un programme de travaux d'utilité communale.

En 1951, nous pensons que notre projet de construction de 150 logements et d'un stade, quai Carnot, sera en cours d'exécution.

Nous prévoyons au budget une somme importante pour la réfection de nombreux trottoirs, notamment ceux de la rue Gounod. Nous améliorerons notre réseau d'éclairage public, nous agrandirons notre cimetière qui est devenu insuffisant et nous faciliterons la réalisation de nombreux projets de construction de logements à habitations collectives par l'initiative privée. Mais nous reparlerons de tout cela.

" La Journée du Sang "

Quand le présent *Bulletin* paraîtra, nous serons à la veille de la « Journée du Sang » qui aura lieu en notre ville, le dimanche 10 décembre, de 8 h. 30 à 11 h. 30, au Centre Culturel, rue des Ecoles.

Le Centre National de Transfusion Sanguine a naturellement trouvé auprès de la Croix Rouge locale et de la Municipalité, le concours le plus complet pour faire connaître à tous et préparer dans tous ses détails cette journée qui doit contribuer à apporter aux hôpitaux et cliniques de la région parisienne, tout le sang nécessaire aux transfusions.

Il est donc fait un appel pressant à toutes les personnes de 18 à 55 ans, qui offriront un peu de leur sang pour sauver malades, opérés ou accidentés de la population civile.

Des bulletins d'inscription, comportant tous les renseignements utiles, vous parviendront par l'intermédiaire des boulangeries, des pharmacies, des enfants des écoles et des lycées, etc., etc...

Tous ceux qui accepteront de participer à cette campagne en donnant quelques grammes de leur sang, remettront leur bulletin d'inscription rempli, soit chez un pharmacien, soit à la mairie (service social), *avant le mercredi 6 décembre*. Ils pourront y mentionner l'heure à laquelle ils désirent être reçus. Cette inscription n'entraîne aucun engagement pour l'avenir.

Pour les mineurs, de 18 à 21 ans, l'autorisation des parents est nécessaire.

Nous faisons un appel très pressant à toutes les personnes qui le peuvent et leur demandons de s'inscrire. Ce sera pour elles un léger sacrifice très largement compensé par la certitude qu'il servira à assurer la guérison de quelque malade à qui une transfusion de sang sauvera la vie.

Précisons encore qu'une personne qui n'aurait pas transmis son bulletin d'inscription en temps utile ou se déciderait au dernier moment, n'aurait qu'à se présenter le dimanche matin, 10 décembre, au Centre Culturel, elle y sera bien accueillie.

Les Bienfaits de Charbonnière

Chacun sait que, pour le fonctionnement de la colonie municipale de Charbonnière, à Saint-Jean-de-Braye (Loiret), un sacrifice financier est consenti par la ville puisqu'un tarif de faveur est adopté chaque année par le Conseil municipal, au profit des familles nombreuses et de celles dont le budget familial est des plus modestes.

On a pu voir dans le *Bulletin Municipal*, qu'il n'était réclamé à certaines familles que 120 francs par jour et par enfant, alors qu'en 1949, le prix de journée s'élevait à 257 francs.

Il est bon que nos concitoyens sachent que ce sacrifice n'est pas vain puisqu'il a permis à un grand nombre de familles d'envoyer leurs enfants à la colonie municipale et de faire bénéficier ceux-ci d'un séjour à la campagne, qui leur a été des plus profitables si l'on en juge d'après les résultats obtenus en 1950 et qui sont les suivants :

20 %	des enfants qui ont effectué les 2 périodes ont engraisé de 1 k.
43 %	— — — — — 2 k.
7 %	— — — — — 3 k.
5 %	— — — — — 4 k.

le reste est demeuré stationnaire.

Il faut dire que la nourriture préparée par un cuisinier de profession, sur les conseils éclairés d'une économiste qui connaît à fond son métier, a été abondante, variée et saine.

Les légumes frais du jardin ont apporté bon nombre de calories et ont contribué dans une large mesure aux magnifiques résultats que nous venons de signaler.

Le jardin du château a fourni à la colonie les quantités de légumes ci-après :

637 kgs de haricots verts,
519 kgs de carottes,
58 kgs de navets,
306 kgs de salade,
291 kgs de concombres,
115 kgs de radis,
753 kgs de tomates,
300 kgs de betteraves rouges,
59 kgs d'oignons frais,
16 kgs d'ail,
79 kgs d'oseille,
31 kgs de persil,
147 kgs de poireaux,
230 kgs de raisin,
320 kgs de pommes,
126 kgs de poire,
298 kgs de prunes,
32 kgs de pêche,
369 kgs de choux,
82 kgs de choux-fleurs,
1.693 kgs de pommes de terre nouvelles,
9 kgs d'aubergines,
23 kgs de melon.

Le jardin a, en outre, fourni aux cantines scolaires de la ville, 300 kgs de carottes, 500 kgs de betteraves rouges, 40 kgs de salades, 100 kgs de poireaux, 40 kgs de poires, 300 kgs de choux, 10 kgs d'ail.

Nous en profitons pour adresser nos vifs remerciements au régisseur et au jardinier qui se sont donnés beaucoup de mal pour obtenir une aussi abondante récolte, de même que nous renouvelons nos remerciements à M. et Mme MARTIN, ainsi qu'à tout le personnel d'encadrement et de service, sans oublier nos infirmières scolaires qui surveillent très attentivement les enfants et qui accomplissent leur tâche avec beaucoup de conscience et de dévouement.

Au sujet des Observations de la Cour des Comptes

Nous avons donné dans notre dernier numéro du *Bulletin Municipal*, le résumé des principales observations formulées par la Cour des Comptes ainsi qu'un aperçu des réponses que nous avons faites.

Cette publication ne satisfait encore pas la fraction minoritaire du Conseil Municipal, qui a demandé, lors de la dernière séance, que les observations de la Cour des Comptes fussent publiées *in extenso* dans le *Bulletin Municipal*.

Ces observations, qui sont pour la plupart techniques, ne présentent un intérêt que si l'on prend connaissance des réponses précises faites par la Municipalité.

Or, si nous publions *in extenso* les observations et les réponses, nous alourdirions considérablement le *Bulletin*, car il faudrait consacrer plusieurs pages et nous nous répéterions.

Par ailleurs, les observations n'ont pas été faites directement au maire mais elles ont été adressées, d'une part, à M. le Préfet de Seine-et-Oise, qui a approuvé certains actes critiqués et à qui il appartient de répondre à la Cour des Comptes, d'autre part, au receveur municipal, puisqu'il s'agit en réalité de la vérification des comptes de ce comptable.

Nous ne publierons donc pas dans le *Bulletin Municipal*, les dites observations et les réponses, mais, comme nous n'avons rien à cacher, nous tiendrons, à la mairie, le dossier à la disposition de ceux qui voudraient en prendre connaissance, au même titre que nous tenons à la disposition de nos administrés les comptes et budgets.

Le Repas de l'Amitié

Chaque année, l'approche de la fin de l'année ramène l'espérance d'une grande journée de liesse qui fait le bonheur et la joie de tous ceux de nos concitoyens que l'âge désigne au respect et à la sollicitude.

Mais la période de Noël et du Jour de l'An est rarement servie par un temps convenable et la température est souvent rigoureuse.

C'est pourquoi, chacun des « Repas de l'Amitié », organisés jusqu'à ce jour, a toujours été marqué par l'absence d'un certain nombre de ceux qui auraient pu y prendre part si l'état de leur santé ou, tout simplement, la nécessité de prendre des précautions pour conserver une santé précaire, ne leur avait interdit de sortir et de braver les intempéries.

Nous voudrions écarter cet obstacle pour que plus nombreux soient les convives et que, vraiment, tous ceux qui ne sont pas immobilisés par la maladie ou les infirmités, puissent prendre part à cette journée qui laisse chez tous ceux qui y participent un souvenir si agréable.

La Municipalité a donc décidé de reculer cette année, de quelques semaines, le « Repas de l'Amitié » et de le placer aux environs de Pâques.

A ce moment, l'hiver est passé, les premières effluves du printemps commencent à se manifester, il est permis d'espérer qu'un rayon de soleil vienne égayer la fête.

Nous sommes certains que tout le monde comprendra les motifs qui nous ont amenés à prendre cette décision et nous saura gré de rechercher les moyens de permettre au plus grand nombre possible de nos chers « anciens » de se réunir à l'occasion de ces agapes si fraternelles.

La date exacte du « Repas de l'Amitié » n'est pas encore fixée. Nous en reparlerons dans un prochain bulletin.

NOEL 1950

DES ENFANTS DES ÉCOLES DE SAINT-CLOUD

C'est à la Salle des Fêtes municipale, rue Hébert, pour les enfants de 6 à 14 ans, et dans chaque école maternelle ou enfantine, pour les enfants de 2 à 6 ans, que seront installés cette année les arbres de Noël.

La Municipalité organisera à la Salle des Fêtes, le vendredi 22 décembre, au matin, et le samedi 23 décembre, le matin et l'après-midi, un spectacle comprenant en première partie un cirque miniature composé d'animaux savants; en deuxième partie, un film comique intitulé *deux nigauds démobilisés*, avec Laurel et Hardy.

Des friandises seront offertes aux enfants par la Municipalité.

En accord avec les directrices d'écoles maternelle ou enfantine, les jouets individuels seront remplacés cette année par des jouets collectifs qui resteront à l'école et dont les enfants pourront profiter toute l'année.

Bons de Gaz et d'Electricité

1° On sait que le Conseil Municipal a inscrit au dernier budget un crédit permettant l'attribution aux familles de trois enfants et plus, de bons de gaz et d'électricité ou de bons de charbon de valeur équivalente pour les familles qui ne disposent ni du gaz, ni de l'électricité.

Une première tranche de bons, pour la période mai à août a été distribuée à toutes les familles qui en ont fait la demande et qui ont produit les justifications nécessaires.

La deuxième tranche, septembre à décembre, est en cours de distribution, et les personnes intéressées peuvent se présenter au service social, à la mairie.

Les bons qui n'auront pas été retirés fin décembre seront annulés.

Une nouvelle tranche, pour les mois de janvier à juin 1951 (six mois), sera mise en distribution au début de l'année.

Nous demandons aux familles intéressées de retirer ces bons dans le début du mois de janvier.

Le cas échéant, il y aura lieu de faire connaître, avant le 31 décembre, les modifications survenues dans le cours de l'année 1950, dans la composition de la famille.

2° De son côté, le Conseil Général, par une délibération en date du 26 janvier 1950, a créé une allocation annuelle en espèces en faveur des « Economiquement Faibles » et des familles nombreuses de trois enfants au moins, abonnés au gaz et à l'électricité et de nationalité française.

Le montant de l'allocation n'est pas encore fixé. Il doit l'être au cours d'une prochaine session du Conseil Général.

L'attribution de cette allocation nécessite la constitution d'un dossier qu'il faut préparer dès maintenant.

Il y a donc lieu, pour toutes les familles de trois enfants et plus, ainsi que pour les « Economiquement Faibles », de se présenter à la mairie (service social) avec les pièces nécessaires à la justification de leur situation et de signer une demande établie sur formule spéciale.

Précisons que les chefs de familles de trois et quatre enfants devront se munir d'un certificat, délivré par le percepteur, attestant qu'ils ne figurent pas au dernier rôle de l'impôt sur le revenu, les familles de cinq enfants et plus en étant dispensées.

Pour les « Economiquement Faibles », ils présenteront leur carte si celle-ci leur a déjà été attribuée. Dans le cas contraire, il leur suffira de rappeler au service social qu'ils ont fait une demande d'attribution de carte E. F. et que leur demande est encore en instance.

Tous les demandeurs (familles ou économiquement faibles), devront présenter leurs dernières quittances qui montreront qu'ils sont abonnés au gaz et à l'électricité ou à l'un des deux seulement.

Nous sommes particulièrement heureux de cette disposition nouvelle qui aidera les familles nombreuses, lesquelles payent un si lourd tribut sous la forme d'impôts indirects et aussi les économiquement faibles dont la situation, en nos temps si difficiles, est souvent tragique.

N.-B. — La décision prise par le Conseil Général ne prévoit pas l'attribution de bons de charbon pour les personnes n'ayant ni gaz, ni électricité.

MAISON DES JEUNES

La Maison des Jeunes a repris sa pleine activité : outre les nombreux éléments n'appartenant à aucun groupe constitué, elle est fréquentée par l'Amicale de l'Ecole Laïque, les Jeunes Ouvrières Chrétiennes Masculine et Féminine, la Jeunesse Indépendante Catholique Féminine, les Guides de France, les Scouts de France, l'Union des Jeunes Républicaines de France, l'Union des Jeunes Filles Républicaines de France. Le Conseil de Maison, qui comprend un délégué de tous les groupements, fait preuve d'un grand dynamisme. Des tournois de ping-pong, de bridge et d'échecs, ouverts à toute la jeunesse masculine et féminine clodoaldienne, vont avoir lieu incessamment. Déjà, les éliminatoires de ping-pong ont commencé. Un groupe artistique vient d'être créé, et même les novices en matière de théâtre et de chant sont cordialement invités à essayer leur talent.

Les nouveaux, quelle que soit leur opinion politique ou religieuse, seront accueillis avec la plus franche cordialité.

CENTRE CULTUREL ET ARTISTIQUE

Les séances de cinéma éducatif pour les enfants des écoles primaires continuent à être données gratuitement, au rythme de deux séances par mois. Des cours gratuits de sténographie fonctionnent régulièrement tous les jeudis, de 20 h. 30 à 22 heures. Les cours d'enseignement ménager ont repris les mardi, mercredi et jeudi. Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au Centre Culturel, rue des Ecoles.

« La Symphonie », créée par M. Henri DENIS, ancien élève de Louis FOURRESTIER, chef d'orchestre de l'Opéra, a commencé ses répétitions. Les musiciens qui désireraient en faire partie peuvent se faire inscrire au Centre Culturel.

On lira, d'autre part, le compte rendu du festival Florent SCHMITT, de la réception de la mission HERZOG et de la conférence des jeunes explorateurs de la Laponie.

Le samedi 14 octobre, M. HURTRET, conservateur du Musée de Vincennes, a fait une conférence très applaudie sur « Le Roi de Rome ».

Le jeudi 7 décembre, à 21 heures, M. Pierre DOURNES, journaliste, parlera sur « Les difficultés actuelles de la Démocratie chrétienne ». Cette conférence est organisée par le « Foyer Social Chrétien » de Saint-Cloud.

Les 4 et 11 novembre, le groupement des Combattants Prisonniers de Guerre et la Fédération Nationale des Combattants Républicains ont donné respectivement un bal très réussi.

Le samedi 2 décembre, l'Inter-Société a donné un bal au cours duquel a été élue la reine de Saint-Cloud.

Et le samedi 30, ce sera au tour des Médailleurs Militaires de donner le leur.

La Ligue Féminine d'Action Catholique prévoit, pour le dimanche 17 décembre, à 15 heures, une matinée de bienfaisance.

L'Ecole Maternelle du Centre organise un Arbre de Noël pour l'après-midi du samedi 16 décembre. Les enfants des écoles primaires publiques et privées, auront leur arbre les 22 et 23. La police organise le sien pour le 24.

Enfin, les établissements DASSAULT dresseront leur Arbre de Noël dans l'après-midi du 10 décembre, tandis que les Etablissements CHENAILLE et RAULOT-LAPOINTE ont choisi la date du 6 janvier pour cette fête.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La Bibliothèque Municipale s'enrichit chaque jour de nombreux volumes dont il est malheureusement impossible, faute de place, de donner ici la liste. Mais que nos concitoyens sachent bien qu'un gros effort est fait pour donner satisfaction à toutes les catégories de lecteurs. Tous les romans modernes de quelque valeur sont achetés au fur et à mesure de leur parution; les ouvrages de littérature, d'histoire, de philosophie, de critique, etc., sont en nombre sans cesse croissant.

Artisans et commerçants, bourgeois et ouvriers, professeurs et étudiants, tous ont maintenant la possibilité de satisfaire leurs besoins de distraction ou de nourriture spirituelle. Ajoutons qu'il est tenu le plus grand compte des désirs de chacun et des conseils de divers professeurs des lycées.

On s'abonne à la Bibliothèque Municipale, rue du Docteur-Desfossez, pour la somme annuelle de 300 fr., c'est-à-dire pour moins d'un franc par jour.

GALA CINÉMATOGRAPHIQUE

Le mercredi 13 décembre, à 21 heures, à la Salle des Fêtes Municipale, rue Hébert, seront projetés à l'écran, de très beaux films sonores inédits sur l'Union Française, notamment *La Montagne est Verte*, un film sur la Tunisie et un film sur l'Indochine.

Présentation et commentaire par M. Anselme LAURENCE, délégué de l'Agence des Territoires Français d'Outre-Mer.

Entrée gratuite.

A L'HOPITAL-HOSPICE

Ce qui est fait. ce qui reste à faire

Un budget qui approche cent millions ne s'explique pas en quelques lignes. Le budget primitif de nos Etablissements Hospitaliers pour l'année 1951 exigerait un commentaire si long qu'il en paraîtrait fastidieux pour qui n'est pas « de la partie », car les questions sont spéciales et complexes.

Cependant, par ses incidences mêmes, il suscite des réflexions capables d'intéresser la plus grande partie de la population qui ignore souvent les efforts soutenus à la fois dans les deux établissements.

**

Rien qu'au point de vue médical, il n'est pas indifférent aux habitants de Saint-Cloud de savoir, par exemple, que cette année, l'hôpital a acquis : 1° Une couveuse électrique pour les bébés prématurés (61.000 francs); 2° Un chariot de réanimation en chirurgie (190.000 francs); 3° Deux installations dites « Poupinel » pour stérilisation des instruments, l'un en médecine, l'autre en maternité (55.000 francs chacun); 4° Un microscope binoculaire « Stiassenie » destiné au laboratoire d'analyses (165.000 francs), etc. Une grosse dépense, d'intérêt capital, est le remplacement du groupe

radiologique par un appareil moderne de chez « Cassel », muni des derniers perfectionnements (qui coûtera 2.000.000 de francs) et en conséquence la transformation d'une ligne électrique beaucoup plus puissante.

Disons aussi que, dans le service de médecine des hommes, modernisé et maintenant impeccable, on a procédé à l'aménagement intérieur par du mobilier complètement neuf, lits, tables, chaises et tous ustensiles, et que le service de médecine des femmes a été doté d'un poste de T. S. F. Plusieurs travaux de peinture ont été entrepris ou seront faits prochainement, tels le grand escalier de l'hôpital, le bureau du receveur, les box de médecine homme et les chambres de maternité. Pour permettre des réparations urgentes d'entretien, un poste de soudure autogène a été installé dans deux ateliers munis d'outillage indispensable, récemment aménagés.

**

Voici pour l'hôpital proprement dit. Quant à l'hospice de vieillards, outre une amélioration notable de l'alimentation, en quantité, en qualité et aussi dans la composition des menus, l'attention s'est portée sur la conservation des denrées, ce qui a amené l'administration à acheter une grande armoire-frigidaire (305.000 fr.) Une dépense fort lourde a consisté dans l'acquisition de trois chaudières neuves : deux à l'hôpital, une à l'asile (coûtant environ 1.000.000 de francs).

La question du vêtement des vieillards a été examinée et ceux-ci sont maintenant pourvus de pyjamas. Des achats importants de tissus ont été faits pour la lingerie.

L'entretien de l'asile a nécessité, d'abord la réalisation d'un projet d'architecte afin d'arranger les toitures pour protéger les vérandas du poids des masses de neige constituant un danger l'hiver, ensuite la réfection totale de trois salles-dortoirs au rez-de-chaussée du pavillon « Pasteur », enfin, la peinture, la réfection et l'aménagement des pièces de la Communauté religieuse.

Terminons ce rapide aperçu par la remise en état de la grande horloge de l'asile Lelégard dont la facture se monte à 112.000 francs.

**

Ceci est déjà le passé. Le futur s'inscrit dans les prévisions du budget primitif pour 1951 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 92.603.000 francs, c'est-à-dire en augmentation de 13 % sur le budget primitif de l'exercice écoulé.

On constate que sur cet ensemble, les traitements et allocations familiales comptent pour 38.940.352 francs + 4.500.000 francs, soit 43 % du total et les dépenses médicales 16 %. L'entretien des bâtiments y est pour 5 % avec 4.500.000 francs, article dans lequel figure le ravalement des façades de l'hôpital (2.600.000 francs environ) qui n'ont pas été appropriées depuis 30 ans.

L'alimentation figure pour 20 % du total. Il reste donc 16 % qui se répartissent inégalement sur le chauffage, l'éclairage, le mobilier, le blanchissage, la lingerie, les impôts et diverses autres charges inhérentes à la gestion générale.

**

Pour faire face à toutes ces dépenses, des recettes correspondantes sont escomptées en se basant sur des prix de journée prévisionnels, d'après des calculs fort délicats et compliqués de subtils indices, donnant les résultats suivants :

Prix d'hospice :	506 fr. contre	453 fr. en 1950
Prix de médecine :	1.438 fr. contre	1.132 fr. en 1950
Prix de chirurgie :	1.585 fr. contre	1.405 fr. en 1950

rapportant approximativement 88.000.000 de francs, auxquels s'ajoutent les loyers des maisons du patri-moine, soit 607.000 francs et les accessoires de la dotation qui atteignent 3.375.000 francs, consistant surtout en prélèvements sur les honoraires médicaux, ainsi qu'en divers remboursements par le personnel de ses avantages en nature. Enfin, les produits du jardin sont évalués à 900.000 francs.

Rappelons que le personnel administratif comprend : un directeur, un économe, quatre employés de bureau; le personnel congréganiste compte six sœurs à l'hôpital et sept à l'hospice; le personnel infirmier strict est de onze agents dits « autorisés »; le personnel secondaire (aides-soignants et servants) est fort de quatre-vingt-deux agents quarante-quatre à l'hôpital, trente-huit à l'hospice. Quant au corps médical, il se compose de treize docteurs et de quatre internes. L'hôpital dispose, en outre, d'un pharmacien, chef de laboratoire à mi-temps et d'une sage-femme. Notons enfin qu'un aumônier est attaché à chaque établissement.

Voici succinctement exposé ce qui a été fait en 1950 d'abord, une esquisse de la situation actuelle qui est satisfaisante, ensuite, et pour finir, un tableau des prévisions à l'hôpital et à l'hospice pour l'année prochaine, dans l'attente de l'autorisation officielle qui facilitera l'installation d'une maternité dans un troisième établissement proche de l'hôpital où le Centre de protection maternelle et infantile aura aussi sa place.

HONORARIAT

M. le Docteur Edouard TAPHANEL, atteint par la limite d'âge, s'est vu conférer le titre de médecin-radiologue honoraire de l'hôpital de Saint-Cloud, précédant en cela un honorariat qualifié à l'hôpital de Versailles où cet éminent praticien possède son cabinet privé.

C'est une grande figure médicale qui se retire ainsi de l'activité hospitalière, après trente années d'étroite collaboration. Le docteur TAPHANEL était connu et aimé pour sa ponctualité, sa nature serviable, son caractère toujours égal et son calme quasi légendaire, enfin sa belle conscience professionnelle dans un travail souvent dangereux.

C'est le docteur Patrick BRENNAN qui lui succède comme chef du service d'électro-radiologie à l'hôpital.

La Réfection de la Rue des Tennerolles

Au sujet de la réfection de la rue des Tennerolles, nous avons relevé dans un journal local, un article dans lequel est critiqué le procédé employé pour le revêtement de la chaussée. L'auteur de l'article indique que le procédé qui consiste à serrer l'empierrement, grâce à une boue abondante, composée d'un mélange d'eau et de matières d'agrégation terreuse, est vieux d'un siècle et pose la question de savoir si l'on ignore à Saint-Cloud l'emploi de liants à base de goudron ou de bitume qui permettent, ajoute l'auteur, d'effectuer les mêmes travaux sans boue et à frais comparables.

Nous sommes enchantés de savoir que nos concitoyens s'intéressent particulièrement aux travaux communaux et nous sommes heureux de connaître leur opinion.

Si nous commettons une erreur, car nous ne sommes pas infaillibles, nous sommes prêts à modifier notre façon de procéder, surtout si l'intérêt des contribuables est en

jeu, mais en la circonstance, nous déclarons que nous ne nous sommes pas trompés et que nous savions pertinemment bien ce que nous faisons en réfectionnant la rue des Tennerolles avec le procédé que nous avons employé, c'est-à-dire : revêtement en macadam goudronné.

Ce procédé est peut-être vieux d'un siècle mais il a l'avantage d'être *le moins onéreux*. Il est par ailleurs le plus répandu en France où presque toutes les routes ont un revêtement de ce genre.

Nous n'ignorons certes pas la technique moderne, quoi qu'en pense l'auteur de l'article en question, mais nous avons estimé que, s'agissant d'une rue pas très passante, tout au moins en ce qui concerne la circulation automobile et en particulier les « poids lourds », il n'était pas nécessaire d'avoir recours à un autre procédé, qui aurait été *plus onéreux*, contrairement à ce que l'on nous affirme.

On eût pu aussi faire réfectionner la rue des Tennerolles avec un revêtement en béton ou encore en tarmacadam ou enfin la faire reconstruire en pavés dits « mosaïque » sur fondation de béton.

Il convient de faire une différence entre une route nationale à grande circulation et une voie urbaine empruntée surtout par les piétons.

Que ne ferait-on pas avec de l'argent ? Mais avec celui des contribuables, c'est autre chose.

INFORMATIONS DIVERSES

ÉVALUATION DES DOMMAGES DE GUERRE IMMOBILIERS

M. le Délégué départemental du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme vient de décider ce qui suit en ce qui concerne l'évaluation des dommages de guerre immobiliers.

ARTICLE PREMIER. — Le point de départ du délai de six mois dans lequel les sinistrés doivent déposer leurs devis à l'identique est fixé :

Au 1^{er} décembre 1950 en ce qui concerne les immeubles à usage principal d'habitation ou à usage agricole totalement détruits ou considérés comme tels ;

Au 1^{er} janvier 1951 en ce qui concerne les bâtiments industriels et commerciaux totalement détruits ou considérés comme tels.

ART. 2. — Les sinistrés intéressés ont donc, soit jusqu'au 1^{er} juin 1951, soit jusqu'au 1^{er} juillet 1951, selon leur catégorie, pour faire établir par un architecte agréé par le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, le devis à l'identique de leurs bâtiments totalement détruits ou considérés comme tels et l'adresser à la Délégation Départementale du M.R.U., 35, rue de Noailles, à Versailles.

ART. 3. — Dans le cas où le devis à l'identique établi régulièrement, ne serait pas déposé aux dates ci-dessus, les évaluations seront faites d'office par un technicien évaluateur désigné par l'Administration.

ART. 4. — Le recours à un architecte est *obligatoire* lorsque la dépense prévue pour la reconstruction d'un immeuble est supérieure à 800.000 francs.

ART. 5. — Les honoraires régulièrement dus aux architectes par les sinistrés sont pris en charge par l'Etat, même dans le cas où le recours à l'homme de l'art n'est pas nécessaire (travaux d'un montant égal ou inférieur à 800.000 francs).

ART. 6. — Les honoraires afférents à l'établissement des devis à l'identique, déposés en application de la présente décision, seront réglés directement aux architectes par la délégation.

VALIDITÉ DES CARTES D'IDENTITÉ FRANÇAISES

M. le Préfet de Seine-et-Oise vient de rappeler à propos de difficultés que rencontrent fréquemment aux postes frontières les citoyens français qui présentent leur carte d'identité que, seule, la carte d'identité française, *postérieure au 1^{er} octobre 1944*, peut, à l'heure actuelle, remplacer le passeport pour se rendre en Belgique, au Luxembourg, en Suisse et en Sarre.

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES

Les opérations d'inscription sur les listes électorales politiques pour l'année 1951 sont actuellement en cours, et se poursuivront jusqu'au 4 février 1951, délai de rigueur.

Il appartient aux intéressés de demander leur inscription à la Mairie (3^e bureau), en produisant à l'appui de leur demande, l'une des pièces suivantes :

Livret militaire, livret de famille ou bulletin de naissance, carte d'identité, passeport en règle, ancienne carte d'électeur, décret de naturalisation datant de plus de cinq ans.

A défaut de la carte d'identité ou d'un passeport en règle, les femmes célibataires devront présenter, si possible le livret de famille des parents ou le livret militaire du père.

En outre, les électeurs et les électrices devront se munir de toutes les pièces pouvant justifier soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi, soit de leur qualité de fonctionnaire public.

Pour être électeur ou électrice, il faut à la fois :

— Être de nationalité française (les naturalisés ne deviennent électeurs qu'à l'expiration d'un délai de cinq ans courant de leur naturalisation).

— Être majeur (il suffit d'avoir 21 ans au 31 mars 1951).

En outre, pour être inscrit sur les listes électorales de la commune, il faut, soit :

— Y posséder son domicile réel, tel qu'il est déterminé par le Code civil.

— Y avoir sa résidence réelle et effective de six mois au 31 mars 1951.

RECENSEMENT DE LA CLASSE 1952

Conformément aux dispositions d'un décret en date du 31-10-1950, les opérations de recensement de la classe 1952 ont été ouvertes le 6 novembre dernier et se poursuivront jusqu'au 31 décembre 1950, inclus, *dernier délai*.

En conséquence, les jeunes gens appartenant aux catégories suivantes devront se présenter à la Mairie (3^e bureau) munis du livret de famille de leurs parents, pour se faire inscrire sur les tableaux de recensement de la commune :

1^o Les jeunes gens, français de naissance, nés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1932 ;

2^o Les jeunes gens nés en France de parents étrangers, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1932 et devenus français par déclaration souscrite devant le juge de paix jusqu'au 31 décembre 1950 ;

3^o Les jeunes gens nés en France de parents étrangers, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1932, qui demanderont à participer aux opérations de recrutement de l'armée avec leur classe d'âge ;

4^o Les jeunes gens sans nationalité, nés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1932 ;

5^o Les jeunes gens nés jusqu'au 31 décembre 1932 et les hommes de moins de 48 ans révolus, devenus français par naturalisation ou réintégration entre le 27 mai et le 31 décembre 1950, et n'ayant pas été inscrits sur les tableaux de recensement des classes antérieures ;

6^o Les omis des classes précédentes.

Les parents ou tuteurs des jeunes gens absents de leur domicile ou actuellement présents sous les drapeaux à titre d'engagé volontaire ou d'inscrit maritime, devront faire procéder à l'inscription de leur fils ou pupille.

Il est, en outre rappelé, que les jeunes gens qui n'ont à Saint-Cloud qu'une résidence, doivent être inscrits sur les tableaux de recensement de la commune du domicile de leurs parents ou tuteurs.

QUELQUES CHIFFRES ET COMPARAISONS QUE TOUT LE MONDE DEVRAIT CONNAITRE ET MÉDITER POUR ÉCLAIRER ET RÉSOUDRE LE PROBLÈME DU LOGEMENT.

Le chiffre d'affaires des vins et spiritueux a été, en 1949, de 1.450 milliards (chiffre indiqué par M. Jean BOURCIER, président du Syndicat National du Commerce des Vins et Spiritueux, en mai 1950) ; en admettant 30 % d'exportation, il reste 1.015 milliards pour la consommation nationale, non compris bière et cidre.

Les Français ont dépensé en fumée de tabac 138 milliards en 1949 (chiffre officiel indiqué par M. BERGOS, inspecteur général des manufactures), produisant un bénéfice net de 100 milliards.

Mais... le total des sommes qu'ils ont employées en loyers pour se loger n'a été que de 37 milliards en 1949.

Autrement dit, en valeur relative, quand le Français dépense 1 pour se loger, il dépense 3,73 pour fumer et 27,4 pour boire. Ayez toujours ces chiffres en mémoire quand vous parlez loyers ou crise du logement; ils sont extrêmement significatifs.

De 1938 à 1950, le timbre de la lettre courante est passé de 0,50 à 15 francs, soit un coefficient de 30, contre 3 pour les loyers; ne parlons pas du tarif scandaleux du téléphone, fruit du monopole d'Etat.

Une Compagnie nationalisée, la Compagnie du Gaz, loue 1.189 francs par mois, soit 14.250 francs par an, une armoire frigorifique « Frigaz », valant 84.900 francs, soit 16,8 %.

Au même capital de 84.900 francs employé en immeuble de catégorie 2 B dans un appartement de 100 m², la loi de septembre 1948, en octobre 1950, n'accorde que 65 francs par mois (contre 1.189 francs pour l'armoire frigorifique), soit 18 fois moins et ceci bien qu'un immeuble ait notablement plus de frais d'entretien et d'impôt que l'armoire.

En garage, un simple emplacement de 3×5 mètres se loue 2.500 francs par mois, soit 167 francs le m² (25 % en plus en box); à rapprocher des 27 francs accordés à l'habitation; soit 6,2 au garage contre 1 à l'habitation.

Le coût des travaux du bâtiment, de 1914 à 1950, est passé de 1 à 142, mais le loyer de 1 à 19.

Cérémonies ou Manifestations

Nous donnons ci-dessous un compte rendu des différentes cérémonies ou manifestations (dont certaines ont été annoncées dans le *Bulletin Municipal*), qui ont eu lieu à Saint-Cloud depuis quelques mois.

COUPE ANTONAT

Le 4 juin 1950 s'est disputée, dans le bassin de Saint-Cloud, la première manche de la *Coupe Antonat*, compétition internationale de hors-bords, catégorie C.

Cette manifestation, placée sous le haut patronage de M. le Président de la République, faisait partie de la *Semaine de la Marine*, qui était organisée par le Secrétaire d'Etat à la Marine.

Cette fête, qui fut des plus brillantes, se déroula en présence de personnalités civiles et militaires et d'une foule nombreuse massée sur les deux côtés des rives de la Seine.

On remarquait aux côtés de M. ANTONAT et de M. CHAVETON, Maire de Saint-Cloud, l'Amiral LE BIGOT, représentant le Secrétaire d'Etat à la Marine, empêché; M. Henri QUEUILLE, Ministre de l'Intérieur; M. GENE-BRIER, Préfet de Seine-et-Oise; l'Amiral britannique qui représentait l'Ambassade de Grande Bretagne à Paris; un grand nombre d'Officiers de marine, de grands champions de sports français et étrangers et des vedettes de la scène et de l'écran.

Ont prêté leur concours :

- L'Aéro-Navale avec des gros hydravions qui, pour la première fois, ont améri et décollé de la Seine;
- L'aviation civile, qui a fait des démonstrations d'hélicoptère;

VIENT DE PARAÎTRE

sous les auspices de la Société des Amis du Musée de Saint-Cloud, une fort jolie plaquette (en français et en anglais) sur Saint-Cloud et son histoire. La préface est de M. CHAVETON, Maire de Saint-Cloud.

Le texte, excellent, et la présentation sont de M. André MARIE.

Fort bien illustré, ce petit ouvrage mérite d'être lu et conservé ou bien encore d'être offert à l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, à des amis ou correspondants étrangers.

Il est en vente au prix de 150 fr. dans les librairies de Saint-Cloud et auprès du gardien du Musée local, à la Mairie.

Les logements trois pièces, cuisine et salle d'eau construits à Boulogne par l'Etat pour les sinistrés en paiement de leurs dommages de guerre, reviennent à 2.400.000 francs, soit 800.000 francs la pièce principale; à 6,5 % qui est un minimum pour couvrir les frais, leur loyer devrait être de 156.000 francs.

L'appartement de type E2 (Le Corbusier, à Marseille), de 98 m² pour famille de deux à quatre enfants, revient à 3.430.000 fr., soit 35.000 francs le m²; toujours à 6,5 %, son loyer devrait être de 224.000 francs, ce qui équivaut à 11.200 francs de 1939.

Evolution de la part des loyers dans le revenu national depuis 1914

Années	Revenu national en milliards	Montant global des loyers	Pourcentage des loyers par rapport au revenu national
1914	30	3,5	12 %
1939	350	12	3,4 %
1948	6.000	26	0,43 %
1949	7.000	37	0,53 %

- L'Ingénieur-Constructeur René COUZINET, qui a fait des démonstrations de son hydroglisseur;
- Les Marines Militaires : Française, Britannique et Hollandaise qui ont fait défiler les vedettes rapides;
- La Musique des Equipages de la Flotte et des Fusilliers Marins Britanniques;
- Le *Yacht Moteur - Club de France*, qui a fait disputer plusieurs de ses championnats.

Le clou de la première partie du programme, qui s'est déroulé dans l'après-midi de ce 4 juin, a été une démonstration magistrale de Jean BLADINAIRE — champion de France de ski nautique — qui, pour la première fois au monde, s'est fait tirer par un hélicoptère.

Jean BLADINAIRE figure actuellement en tête du championnat du monde de ski nautique, en Amérique.

Il y a eu une grande fête de nuit, comprenant courses aux torches, de runabouts, de hors-bords, de Denguis, de bateaux-fusées et de ski nautique, également aux torches.

Les Pompiers de Paris, qui avaient prêté leur concours à cette fête, ont fait une exhibition magistrale avec illuminations et jeux d'eaux.

Enfin, un feu d'artifice, tiré par RUGGIERI, a clôturé cette manifestation.

L'après-midi, à l'issue des épreuves et présentations aéronautiques, M. ANTONAT offrit un vin d'honneur sur le bateau du Yacht Motor-Club de France.

Des places avaient été réservées par M. ANTONAT aux mères décorées cette année de la Médaille de la Famille Française ainsi qu'à leur famille.

De l'avis des milieux compétents, la *Coupe Antonat 1950* a remporté le plus gros succès des manifestations moto-nautiques de cette saison.

La finale de la *Coupe Antonat* a été disputée dans le cadre du salon nautique, le 8 octobre dernier, et a été définitivement remportée par Robert DELACOUR, champion de France, qui gagne ce trophée pour la deuxième année consécutive.

M. ANTONAT, qui s'intéresse toujours particulièrement à Saint-Cloud, mit tout en œuvre pour que la fête dans le bassin de Saint-Cloud contribuât au bon renom de notre ville. Nous l'en remercions sincèrement.

L'Hommage de la Ville de Saint-Cloud à Florent SCHMITT

Comme l'a écrit M. Louis AUBERT au commencement du bel article publié dans le journal *Opéra*, la ville de Saint-Cloud a offert « l'événement musical » du début de la saison.

En honorant Florent SCHMITT, Saint-Cloud voulait rendre hommage à son grand musicien et aussi montrer que la beauté de son site, le calme de sa résidence et le charme de ses jardins et de son parc avaient permis l'épanouissement du génie du Maître.

Toute l'élite musicale, « les amis du jeudi », les admirateurs inconnus, étaient venus se joindre aux Clodoaldiens.

Sur l'initiative et à la demande de M. COLLET, la Municipalité avait bien voulu encourager l'organisation de ce concert.

Les auditeurs eurent le plaisir d'entendre un programme d'une exécution parfaite : le trio Jean, Pierre et Etienne PASQUIER qui donna le « Trio à Cordes », merveilleusement interprété ainsi que « Hasards » avec le concours de Mme Lucienne DESCAYES, qui fut particulièrement remarquée dans « Trois Danses pour piano ».

L'ensemble vocal Marcel COURAUD fit preuve d'une rare musicalité dans les chœurs *a capella* « A Contrevoix » et dans la première audition du « Chant de la Nuit », de « l'Ode à Chopin ». Mme Antoinette MUEL tint la partie de piano avec beaucoup d'autorité.

Parmi les musiciens virtuoses, critiques, amateurs, venus applaudir ce beau concert, citons les membres du Comité organisateur de cette manifestation : M. Amable MASSIS, inspecteur général au Ministère de l'Éducation Nationale, représentant M. JAUJARD, directeur des Arts et des Lettres, président d'honneur du Comité; M. CHACATON, chef du Service Central des Émissions Artistiques de la Radiodiffusion Française, qui s'était chargé de représenter M. Wladimir PORCHÉ, directeur général de la Radiodiffusion et de la Télévision Française; M. le Docteur François DEBAT, membre de l'Institut; M. Claude BAIGNÈRES, critique musical; M. Francis CHAVETON, maire de Saint-Cloud; M. Robert COLLET, Mme Daniel BRUNET, Mme Frédéric MOREAU, Mme Jean HELLEU, M. Raymond LOUCHEUR, inspecteur général de l'Instruction Publique, M. Charles OULMONT, président de la Critique Étrangère en France; M. Serge SANDBERG, fondateur-président d'honneur des Concerts Padeloup, administrateur de l'École Normale de Musique de Paris.

Dans le public qui garnissait la salle comble, on reconnaissait les musiciens suivants : MM. Charles KOEHLIN, Louis AUBERT, SAMAZEUILH, DELVINCOURT, LOUCHEUR, PETRIDIS, LE GUILLARD, CAPDEVIELLE, MIHALOVICI, DELAGE, MARTELLI, DUTILLEUX, HARSANYI, LESUR, JOLIVET, MONPOU, HUBEAU, Gil MARCHEX, HOERÉE, le lieutenant BRUN (de la Garde Républicaine), OBOUHOF, LAVACNE, AMELLER, etc...

Citons encore : M^{rs} UNTERSTELLER, MM. Pierre BERTIN, Bernard GAVOTY (CLARENDON), René DUMESNIL, José BRUYR, Maurice IMBERT, GÉRARD Michel, LIPNITSKY, Mme Jame EVRARD, Mme TOURNON-BRANLY, la comtesse de CASTELLANE, la comtesse CLAUZEL, Mme BERONITA, Mme JOURDAN-MORHANGE, M. et Mme Marcel STERN, M. DUMESNIL, le R. P. BASSETTE, aumônier des Conservatoires de Paris; M. FOURNIER, Mlle Monique HAAS, Mlle Elisabeth BRASSEUR, Mlle DUVAL, MM. René BAS, DUREPAIRE, Mme James BAIGNÈRES, Mme May FOUCEROUSE, Mme REBOTIER, M. et Mme VAN DE WALLE, Mme JOUVET, M. Hubert JOUVE, M. Claude MARÉCHAL, Mme CHANCERELLE.

Réception de Maurice HERZOG et des Membres de l'Expédition Française dans l'Himalaya - Le Mercredi 25 Octobre 1950

C'est dans une salle plus que comble, qui malheureusement n'avait pu contenir tous ceux qui étaient désireux de voir et en même temps de rendre hommage à Maurice HERZOG et aux vainqueurs de l'Himalaya, que cette émouvante réception a eu lieu.

Nous eûmes la bonne fortune d'avoir huit des neuf membres de l'expédition présents ce soir-là.

Seul, REBUFFAT, qui tout de suite après la réception des

membres de l'expédition par M. le Président de la République, avait dû reprendre le train pour Chamonix, était absent.

C'est M. CHAVETON, maire de Saint-Cloud, qui présenta au public les membres de l'expédition. Il rappela que la famille HERZOG est fixée à Saint-Cloud depuis 1931, qu'elle comprend huit enfants et que cette famille a toujours eu la vocation de la montagne, le père étant vice-président de la section du Club Alpin Paris-Chamonix.

M. le Maire fit les présentations comme suit :

Maurice HERZOG, ingénieur aux Etablissements Kléber-Colombes, licencié en droit et sciences, diplômé des hautes études commerciales, ex-capitaine au 27^e Bataillon de Chasseurs Alpins, se distingua particulièrement dans la Résistance.

COUSY, jeune polytechnicien, ingénieur aéronautique, lui aussi un spécialiste du Mont-Blanc et des Alpes Orientales.

Louis LACHENAL, originaire d'Annecy, qui appartient comme REBUFFAT à la Compagnie des Guides de Chamonix, professeur d'alpinisme et de ski.

Marcel SCHATZ, négociant parisien, mais qui a pris avec ses camarades de Chamonix l'habitude des grandes escalades.

Lionel TERRAY, de Grenoble, chasseur au 2^e Bataillon de Chasseurs Alpins, également de la Compagnie des Guides de Chamonix.

Marcel ICHAC, cinéaste, auteur de nombreux films de montagnes, notamment du film sur « Les Aiguilles du Diable », qui passa en cours de séance, est un habitué des grandes expéditions, puisqu'il participa à la première expédition française conduite par M. DE SECONNE, dans le Karakorum, à l'expédition Paul-Emile VICTOR au Groënland, à une expédition en Arabie et qu'il se distingua dans plusieurs explorations de grottes et de gouffres.

DE NOYELLE, officier de liaison de l'expédition, depuis deux ans attaché d'ambassade à New-Delhi, était chargé des relations avec les autorités locales et du recrutement des porteurs. Sa connaissance de l'Hindoustani fut une aide à l'expédition.

Enfin, Jacques OUDOT, chirurgien assistant des hôpitaux, spécialiste en chirurgie vasculaire.

Tous furent chaudement applaudis et particulièrement le docteur OUDOT, lorsqu'il fut précisé que ses soins, apportés dans des circonstances difficiles autant que dramatiques, à 7.000 mètres d'altitude, lui avaient permis de sauver la vie d'HERZOG.

Celui-ci, avec beaucoup de simplicité, narra dans son détail l'assaut victorieux donné à l'Anapurna (plus de 8.000 mètres d'altitude) et, bien qu'encore convalescent, retint l'intérêt passionné du public pendant trois quarts d'heure, oubliant sa fatigue pour satisfaire la curiosité de ses concitoyens.

Qu'HERZOG trouve ici, une fois encore, le témoignage de la sympathie chaleureuse que lui apporte la municipalité et les habitants de Saint-Cloud.

L'ESPRIT D'ÉQUIPE

André SIEGFRIED disait récemment que l'homme occidental, par la spécialisation due particulièrement au machinisme, était devenu un être incomplet, une sorte d'amputé spirituel.

Ceux qui se sont intéressés à l'Hindouisme n'apprendront rien si je leur dis que notre expédition en Asie avait revêtu, en dehors de toute autre considération, l'aspect d'un pèlerinage : celui de retrouver en ces sages brahmanes, en ces primitifs des hautes vallées du Népal, en ces nomades tibétains, la notion d'homme intégral dont les raffinements de notre civilisation nous ont fait perdre le souvenir.

L'attaque d'un grand sommet himalayen, d'une des plus hautes montagnes de la terre, n'est pas seulement un acte individuel décidé et exécuté sur le champ. Il requiert encore un esprit d'équipe et même de dévouement, une tactique appliquée avec une discipline, une volonté sur le terrain qui ne doit pas s'affaiblir à aucun moment pendant les longues et dures journées d'efforts et de peine.

« Expédition Nylon », « Attaque Eclair » sont des slogans qui représentent bien ce que nous avons voulu faire. Légers, rapides, c'est un peu comme dans les armées modernes, le secret de la victoire.

**

Gravement blessé, à bout de forces, aux portes de la mort, ballotté en brancard pendant des jours et des jours dans des terrains inimaginables, le moindre fait extérieur retentissait en moi avec des échos mille fois répétés; les gentilles, les gestes affectueux de nos compagnons, de nos sherpas, des coolies même, m'illuminaient de joie. C'est dans cette case en terre battue et séchée, le sabre en argent ciselé qu'en hommage le chef du pays m'envoie et que je contemple avec émerveillement. Ce sont ces désirs qui, à peine exprimés, sont satisfaits, tel un poulet dont j'avais pour une fois envie qui, immédiatement, d'un coup de fusil, fut tué, en toute simplicité, par notre officier népalais G. B. RANA.

Tous ces trésors de générosité, toutes ces attentions spontanées ne sont pas entièrement dans le passé, mais resteront toujours dans mon souvenir.

Maurice HERZOG.

Expédition en Laponie

Le 8 novembre, Jean-Claude BERRIER, de la première troupe des routiers de Saint-Cloud, avait rempli la Salle des Fêtes, à l'occasion du récit de son expédition en Laponie.

Cette expédition, effectuée avec sa troupe de raiders-scouts, réussit à atteindre le Grand Nord avec deux véhicules automobiles.

Ce voyage fut entrepris avec les seules ressources des équipiers, l'appui moral du Musée de l'Homme, qui les avait chargés de missions et l'appui matériel d'industriels français, qui avaient fourni une partie du matériel spécial nécessaire.

Outre Jean-Claude BERRIER, chef de la troupe, habitant de Suresnes, Guy MIGRAINE, Michel MARÉCHAL, Georges FAUEN, Jacques LANDRE, Bernard LACROIX, Claude LEMOINE, Francis BÉRANGER, Alain BOLLEY, Paul PIGNOT, Floréal ROSELLO Paul OLAF, Jean NITSKI, René DROZ, Pierre-Marie FOULLAND, Paul MERCIER, Claude MIGRAINE, Henri DESCOURS et Marc VALETTE participèrent à cette expédition, qui quitta Saint-Cloud le 8 juillet et y revint le 1^{er} septembre, ayant réalisé tout son programme.

La plupart de ces jeunes gens, âgés de 17 à 19 ans, sont de Saint-Cloud et furent présentés au public par le maire, qui avait d'ailleurs tenu à les accueillir à leur arrivée à Paris, place de la Concorde, le 1^{er} septembre.

Le public nombreux et les familles des membres de la mission écoutèrent avec intérêt le récit de Jean-Claude BERRIER et ses commentaires du film de l'expédition en Laponie.

..

Il est particulièrement réconfortant de constater que notre jeunesse, malgré toutes les difficultés de notre époque, garde tant l'esprit d'entreprise, de courage et de ténacité, traditions bien françaises.

RÉCITAL JEAN DOYEN

Au lendemain du brillant concert donné le 7 octobre 1950, en hommage à notre illustre concitoyen Florent SCHMITT, un journaliste écrivait que, ce jour-là, Saint-Cloud avait été la capitale musicale de la France, Paris n'étant que sa banlieue.

Est-ce pour justifier cette image plaisante que l'activité musicale de notre cité s'amplifie ? Nous serions tenté de le penser en constatant qu'au moment où se projette la constitution d'une Société de Musique de Chambre — dont parle d'ailleurs notre bulletin — quelques centaines de Clodoaldiens, amis de la musique, se pressaient au cinéma « Le Régent », le 6 novembre 1950, pour y écouter et y applaudir le grand pianiste qu'est Jean DOYEN.

Il n'est pas utile de présenter un artiste universellement connu,

qui ne doit pas sa renommée à je ne sais quelle publicité tapageuse, mais qui s'est imposé par la perfection de sa technique et l'infailibilité de son goût. Artiste complet, au surplus, aussi à l'aise dans la musique classique que dans les musiques romantiques ou contemporaines.

Le 6 novembre, il nous donnait quelques exemples de ses possibilités en inscrivant à son programme MOZART, BEETHOVEN, LISZT et CHOPIN.

C'est en se jouant de complications multiples que Jean DOYEN donna aux amateurs une parfaite leçon de technique et aussi de goût, à telle enseigne qu'une auditrice pouvait dire que ces œuvres, ainsi jouées, paraissaient faciles : tel est bien le miracle de la perfection.

Quant au côté purement technique du talent de Jean DOYEN, j'ai employé le mot de perfection : c'est le seul qui convienne; au demeurant, il serait parfaitement ridicule de vouloir analyser ce que tous les musiciens admettent sans discussion.

Il me reste à exprimer un espoir et un vœu : Jean DOYEN est sans conteste l'un des meilleurs interprètes de nos musiciens français contemporains; qu'il revienne donc un prochain jour à Saint-Cloud pour nous donner un récital d'œuvres de FAURÉ, de CHABRIER, de DEBUSSY et de leurs successeurs, de « notre » Florent SCHMITT notamment; je lui promets un beau succès.

Robert COLLET.

Cérémonies du Souvenir

Le mercredi 1^{er} novembre, le Maire, en présence des membres de la Municipalité, des membres du Conseil Municipal et des présidents et représentants des Associations locales d'Anciens Combattants et du Souvenir Français, déposa des gerbes de fleurs au monument aux morts, place de l'Eglise, au monument de la guerre 1870-1871, boulevard de la République et, au cimetière, au monument des enfants de Saint-Cloud, morts pour la France, ainsi qu'au pied de la stèle du Souvenir Français, au carré militaire.

Le vendredi 10 novembre, à 20 heures, le Comité d'entente des Anciens Combattants de Saint-Cloud recevait, place de l'Eglise, devant le monument aux morts, le flambeau allumé à l'Arc de Triomphe et apporté depuis le pont de Saint-Cloud par des sportifs de la société municipale « La Clodo ». La flamme au monument aux morts fut ranimée par M. VILLE, président du Comité d'entente des Anciens Combattants, en présence des membres de la Municipalité et des présidents et représentants des différentes sociétés locales. Une veillée au monument aux morts a été assurée par les Anciens Combattants, les Résistants, les Déportés et Prisonniers.

Le samedi 11 novembre eut lieu la cérémonie anniversaire de l'Armistice.

A 8 h. 30, au temple et à 9 h. 30, à l'église, des services religieux furent célébrés.

A 10 h. 30, la manifestation habituelle devant le monument aux morts, place de l'église, se déroula dans le recueillement et avec toute la solennité désirable, en présence de M. PUJOL, sénateur, des membres de la Municipalité et du Conseil Municipal (à l'exception des élus communistes), des présidents du Souvenir Français et des Sociétés d'Anciens Combattants, des présidents et représentants des différents groupements locaux, des délégations d'enfants des écoles accompagnés de leurs directeurs et directrices, des scouts, louveteaux, etc., du corps de Sapeurs-Pompiers de Saint-Cloud. Les drapeaux du Souvenir Français et des Associations d'Anciens Combattants étaient placés de chaque côté du monument et les Pompiers formaient une haie d'honneur. La musique du 14^e arrondissement de Paris prêtait son concours.

Des fleurs furent déposées sur le monument par M. MONSEL, 1^{er} adjoint, représentant M. CHAVETON, maire, absent de Saint-Cloud, par le Comité d'entente des Anciens Combattants et par le Souvenir Français.

M. MAILLET, président de la section de Saint-Cloud des Médaillés Militaires, au nom du Comité d'entente des Anciens Combattants et M. MONSEL, 1^{er} adjoint, prononcèrent une allocution.

Après la cérémonie au monument aux morts, un imposant cortège se rendit au cimetière où des fleurs furent déposées par M. MONSEL devant le monument des enfants de Saint-Cloud, morts pour la France.

Devant la stèle du Souvenir Français, au carré militaire, M. MONSEL, au nom de la ville et M. FINELLE, pour le Souvenir Français, déposèrent des fleurs. Puis M. FINELLE, après la levée des couleurs, prononça une brève allocution.

ALLOCUTION DE M. MAILLET

11 Novembre 1918

Un matin qui ne fut vraiment pas comme les autres.

Une nuit s'achevait — semblable, elle — à tant de précédentes, depuis plus de 51 mois génératrices de deuils, de souffrances, de ruines et de misères.

Sur les crêtes des collines et des monts, comme dans les vallées, dans les plaines comme dans les bois, au travers des fermes et des villages — se dégageant lentement des ombres incertaines, des hommes étaient restés veiller, aux clartés fugitives des fusées éclairantes, à l'extrême limite de leurs forces.

Mais avec l'aube renaissante — écharpée des brumes d'automne — dans les ultimes déchirements des projectiles meurtriers que les artilleries s'acharnaient encore à échanger, sur certains points — dans les dernières rafales de mitrailleuses, les derniers coups de feu, partis aux hasards des cheminements — dans la plainte douloureuse des blessés de cette dernière nuit, — dans l'infinie tristesse des pauvres morts, jalonnant encore les carrefours de leurs pauvres corps mutilés recouverts de l'humble toile de tente, un immense espoir se levait !

11 heures

L'immense espoir dans le silence immense subitement établi, était réalité !

C'était fini. — On ne se battrait plus ! — On ne se tuerait plus !

Et tout à coup, les cloches — celles de tous les clochers restés debout, les cloches fidèles toujours aux rendez-vous des grandes heures historiques — sonnait à toutes volées — lancèrent aux quatre coins de la terre de France — la nouvelle libératrice des Libertés reconquises et de la Paix retrouvée, par le triomphe indiscutable de ses armées — aidées par celles de ses alliés — il est juste de s'en souvenir.

Les sacrifices consentis avaient été particulièrement lourds pour ce pays où tant de destructions s'étaient accumulées. Un habitant sur 27 ne reviendrait pas. Près de 1.400.000 Français allaient manquer.

Des millions de blessés plus ou moins marqués dans leur chair, de malades qui ne seraient plus jamais bien portants, d'orphelins et de veuves, formaient un ensemble impressionnant de victimes qu'il faudrait bien aider. C'était la justice même. On l'oublie parfois.

La victoire coûtait cher mais l'expérience était acquise.

La somme des souffrances communes garantissait la volonté de ne pas retomber dans les erreurs passées. On allait se donner la main. La Paix serait solide !...

Hélas ! Nous savons tous ce qu'il est advenu de ce bel idéal.

Et voici qu'il nous faut encore connaître à cette heure, tant d'autres disparus sur les terres d'Indochine, dans la plus affreuse, ici, des incompréhensions.

Est-il donc impossible que les hommes s'entendent ?

Et si ils ne peuvent pas tous s'aimer, ni même simplement s'estimer, ne peuvent-ils donc pas — au moins — essayer de se comprendre ?

Unis sur le plan de la solidarité envers leurs membres, les différents groupes d'anciens combattants de Saint-Cloud ont su justement se comprendre. Et ils s'estiment ! Leur union n'est pas vaine. C'est un exemple !

Ne désespérons pas.

Les progrès techniques sont rapides, dans tous les domaines. Ils ne doivent pas se réaliser seulement au bénéfice de quelques-uns, mais pour tous les humains, dans leur universalité.

Le monde se transforme chaque jour dans ce sens.

Il faut suivre, comme jadis, dans la nuit des relèves, sur les pistes de Verdun et d'ailleurs, il fallait suivre pour ne pas perdre la liaison.

Chaque homme a droit d'espérer une part de bonheur.

Soyons réalistes — avec un peu moins d'égoïsme et de mensonges, avec un peu plus d'honnêteté et d'efforts sociaux.

Il faut reprendre inlassablement ces idées.

Nous le devons à ceux qui nous ont précédés. Nous le devons à nos enfants.

Songez toujours à la Paix — non pas à celle qui se quémande et qui est indigne d'une nation libre. Mais à celle qui se mérite, se gagne et se garde.

Décidément, le devoir reste commun à tous et plus encore que partout ailleurs, sur cette terre de France.

Haussons nos pensées.

L'océan est déchaîné. Un navire est en perdition. Est-il question de sa nationalité ? Le bateau de sauvetage est parti, sans que son équipage hésite.

Dans la montagne hostile, un avion est tombé. Est-il question de sa cocarde ? La cordée de secours s'en va, au péril de la vie de ses guides.

Chacun a senti qu'il y avait des hommes à sauver, qu'il y avait un geste à accomplir.

C'est cela qui compte. Seulement cela.

Il faut croire vraiment dans les possibilités de la solidarité humaine.

Que nos cœurs battent plus fort.

Et laissons-nous ainsi nous unir, dans le même amour sacré de la Patrie et de l'Humanité.

ALLOCUTION DE M. MONSEL

Devant ce monument élevé à la mémoire des enfants de Saint-Cloud tombés pour la patrie, j'ai le devoir d'apporter aux familles des morts, l'hommage de notre profonde reconnaissance et l'expression de notre douloureuse sympathie.

Si ce monument n'abrite pas la dépouille de nos morts, les noms gravés sur ses pierres en perpétuent le souvenir. Ces noms, ils sont tous beaux, ils sont tous nobles et expriment avec une rare éloquence combien fut grand le sacrifice de la France au cours des deux guerres.

Ces noms, c'était ceux de Français. Ils ont été arrachés aux douceurs de la vie familiale, ils ont quitté des êtres tendrement aimés, les ont serrés une dernière fois dans leur bras, puis ils sont partis pour la frontière où était le danger. A ces citoyens devenus soldats, on a demandé de tenir, ils ont tenu : ils ont tenu dans les tranchées, dans le froid, dans la boue. Et, quand la mort est venue, leur suprême consolation a peut-être été de penser que leur sacrifice ne serait pas vain et qu'un monde meilleur, épris de justice sociale, allait enfin naître !

Plus de deux millions de Français sont ainsi tombés. Deux millions ! C'est-à-dire deux millions de chefs de famille ! En outre des villes et des villages détruits, des ports anéantis, tout le territoire occupé, des finances ruinées, voilà le lourd tribut que la France, au cours des deux guerres mondiales, a payé pour la défense de son indépendance et de sa liberté.

Ce tragique bilan de la participation française explique, s'il en est encore besoin, les volontés de paix de notre pays. *Il n'est pas un Français qui veuille la guerre* et point n'est besoin de signer d'appel pour l'affirmer. Le souvenir du passé suffit.

Cependant, chaque jour, la menace d'une nouvelle guerre hante nos esprits et c'est avec tristesse que je constate que le budget de l'armement est supérieur à celui de la reconstruction. Ce n'est pas pour cela que sont morts ceux que nous honorons aujourd'hui. Notre devoir est de tout faire et de tout tenter pour sauver la paix.

Mais hélas, quelle que soit notre répugnance pour la course aux armements, pouvons-nous oublier que nous ne sommes pas seuls ? Est-ce en France que se trouvent 170 divisions sur pied de guerre ? Est-ce en France que la durée du service militaire est de deux à cinq ans ? Est-ce la France qui a déclenché la guerre en Extrême-Orient ? Est-ce la France qui abaisse ses voisins au rang de satellites ?

C'est avec douleur que nous devons soutenir une pénible guerre en Indochine, partie intégrante de l'Union Française, car nous savons par deux expériences que le pays ne finit pas où s'arrête la métropole. Notre devoir est d'apporter aux peuples vietnamiens, cambodgiens et laotiens qui nous sont restés fidèles, l'expression de notre sympathie. L'Indochine n'est pas seulement le théâtre d'une révolution intérieure, c'est une des zones ouvertes de combat entre les nations libres et le monde totalitaire.

Chaque jour, des Français tombent en Indochine et Saint-Cloud compte au moins cinq morts ou disparus. Nous avons tout tenté pour arrêter cette guerre, ne négligeant aucune conversation, mais si nous devons être obligés de poursuivre les hostilités, il faut donner à nos soldats les moyens de se battre et leur donner la conviction que tout le pays est derrière eux. Il est inadmissible qu'une presse française puisse prendre ouvertement partie contre nos soldats, glorifier nos ennemis, encourager à la trahison et au

sabotage. Cela est tout simplement scandaleux et odieux et relève de la loi.

Il faut aussi que nos soldats sachent pourquoi ils combattent. *Il ne faut pas que ce soit pour des intérêts privés mais pour la France et l'Union Française.* Si toute possibilité de paix est impossible, il faut que tous les Français participent au sacrifice commun et que chacun se rappelle que les sacrifices d'argent n'égalent jamais les sacrifices du sang.

On a dit aux combattants de 14-18, à ceux de 39-45, qu'ils se battaient pour leur indépendance et la Liberté. Cette Liberté et cette indépendance, ils l'ont gagnée, mais on oublie qu'il n'y a pas de « *liberté dans la misère* ». Aussi, ayant d'en terminer, je demanderai à tous nos dirigeants, quels qu'ils soient, de se pencher malgré les charges écrasantes du pays, sur le sort douloureux des anciens combattants et des anciens prisonniers malades. Ils sont partis, ils ont donné le meilleur d'eux-mêmes à la patrie, que la patrie reconnaissante ne soit pas un vain mot.

Je salue une dernière fois les morts des deux guerres. Puissent leurs sacrifices n'avoir pas été vains et la paix rayonner sur le monde.

Vive la France !

Les Artistes Clodoaldiens

Le 5^e Salon des Artistes Clodoaldiens, inauguré le dimanche 12 novembre 1950 par Mme F. CHAVETON et M. LAURENCE, adjoint au maire, a changé de résidence. Il a émigré au nouveau Centre Culturel et Artistique, situé rue des Ecoles, dans les trois salles qui ont été mises à sa disposition. Les œuvres, présentées dans un décor moderne, clair, sont apparues mieux adaptées au goût d'aujourd'hui. Il est vrai que chacun a donné le meilleur de soi-même et le résultat a été d'une excellente tenue d'ensemble.

Dans la salle I, réservée aux aquarelles, gravures sur bois, lithos, dessins, céramiques, citons en parcourant les cimaises la rétrospective de notre regretté ami et collègue R. BAYARD, dont les gravures sont remarquables. Jean CHIEZE nous montre toute l'étendue de son talent avec un portrait et un intérieur breton. Le public a médité longuement sur l'illustration de la « Vouivre ». Les aquarelles de René CREVEL sont d'un sentiment vigoureux et coloré. Claude CREVEL subit son influence et fait de sérieux progrès. Bin de ROUSSEL, émeut par la sensibilité de sa vision et la belle construction d'une nature morte. Remarquons les pastels bien sentis de Mme BAYARD et les paysages de ROGERS, BÉNÉZECH, RICQUIER, LEVIS, GRANGER, LARET, qui gardent les meilleurs traditions picturales. R. HARDOUIN figure comme illustrateur précis dans « Variétés en Science et Art ». Les miniatures de Mme MERCIER et les sujets en plumes de Mlle SEVIN laissent rêver devant la précieuse exécution de ces artistes. Les dessins de Mlles VERGNE et WASCAT sont intéressants ainsi que les gouaches de EUDEL. Quant aux céramistes, ils sont parfaitement représentés par GARILLON, Mlle CHAUDRON et MARCY.

La salle 2 groupe quelques peintres parmi lesquels Maurice CHAMPION, décorateur, expose un meuble en palissandre ciré dont la distinction et la pureté des lignes font une belle réalisation d'art décoratif. Entre autres peintres de cette salle, notons Claude MARÉCHAL dont le métier s'affirme, ses natures mortes sont spontanées et sensibles de couleurs. Eugène MOUGIN nous donne un aperçu de son talent rude, mais combien solide. Charles CAPRON nous fait revivre l'atmosphère délicate et distinguée de Paris. ANTIHOVITCH est un bon peintre; ses envois sont dignes d'intérêt. La rétrospective de Maurice GRUN avec ses clairs de lune de Bretagne, évoque une époque de la peinture française. Les paysages de LÉVY-MERCIER reflètent le métier sûr de cet artiste, dont la palette est plus colorée. Les paysages de TEMBOURET, PIERRAT-REICHMANN, DAILE, retiennent l'attention par leur juste compréhension de la nature. Un portrait de Mme MARCONI donne une variante des conceptions modernes. De DEGA, toujours fidèle à ses montagnes des Pyrénées, quelques paysages sincères. Deux jeunes peintres sont à noter particulièrement, JOUENNE et surtout Christian LARET qui, à 15 ans, nous donne la révélation d'un tempérament. Il a déjà la fougue d'exécution que procure l'émotion devant le sujet. Ses premiers essais à l'huile et à l'aquarelle sont étonnants de personnalité.

Dans la salle 3, nous retrouvons un autre groupe de peintres avec CHAUMARD et ses vues du parc. URVANOWISCH a une palette qui s'apparente au pastel par la délicatesse des tons. Voici encore les toiles de MERCKEL, très personnelles. Citons également MILLETRE, GENIER HERZOG, LORENS, HENRY, MADESCLAIR. Les céramiques d'Anita RIVIÈRE font preuve d'une recherche très louable de l'art décoratif. Quant aux jeunes PICNOT, Gérard a exposé une salle à manger en chêne clair, simple, qui répond parfaitement aux besoins des ménages futurs et son frère, Paul, nous donne quelques études de l'art moderne.

En conclusion, cette belle manifestation d'art local a pris cette année un intérêt particulier. Nous pensons qu'elle a été attrayante, variée et bien présentée. Rendons justice à ces artistes et artisans d'art qui luttent pour la noblesse de leur rêve et qui malgré l'absence de clients, conservent une foi inébranlable.

UNE GRANDE CONFÉRENCE DU D^r DEBAT.

Membre de l'Institut
AU PALAIS DE CHAILLOT

Nous ne voulons pas passer sous silence le grand succès remporté par M. le Docteur F. DEBAT, lors de sa conférence au Palais de Chaillot, le 14 novembre 1950, où, devant une salle pleine et en présence de nombreux de nos concitoyens, il traita le sujet suivant : « La prodigieuse évolution de la thérapeutique moderne ».

Nous lui adressons nos bien vives félicitations pour cette conférence de haute valeur et de grande portée et nous intéresserons probablement nos lecteurs en leur disant que le texte de la conférence paraîtra dans la *Revue des Deux Mondes*, le 1^{er} et le 15 décembre 1950.

Distinctions honorifiques

Nous avons relevé dans différents journaux officiels, les promotions suivantes :

Légion d'Honneur

Au grade d'Officier

(Décret du 19 octobre 1950)

HARDOUIN Robert, ex-maréchal des logis-chef de dragons, directeur de l'hôpital-hospice de Saint-Cloud, chevalier depuis 13 ans, médaillé militaire et titulaire de nombreux titres de guerre.

La rosette a été remise au récipiendaire par M. E. WEISMANN, Grand Officier de la Légion d'Honneur (président de la Fédération Nationale des Combattants Volontaires), au cours d'une cérémonie qui eut lieu à l'hôtel des Forces Françaises Libres, à Paris, en présence de M. R. LÉONARD, préfet de police et de M. le Maire de Saint-Cloud.

Mérite Social

Au grade de Chevalier

(Arrêté ministériel du 15-9-1950. J. O. du 10-10-1950)

HUET Georges, 15, rue de Nogent, secrétaire de la Société Mutualiste de Saint-Cloud.

PENON René, 19 bis, rue du Calvaire, vice-président de la Société Mutualiste du Personnel des Établissements Claude, Paz et Silva.

SALLES Michel, 52, rue Tahère, administrateur de la succursale de la Caisse d'Épargne de Versailles.

THEVENIN Henri, 6, rue Armengaud, président de la Mutuelle Retraites des Receveurs-Percepteurs des Finances.

Médailles d'Honneur du Travail

(Arrêté ministériel du 15-9-1950. J. O. des 25 et 26 septembre et 2 et 3 octobre 1950)

Médaille de Vermeil

SUET Jacques, René, demeurant à Saint-Cloud, 11, rue Agathe, directeur commercial à la Société Générale de Constructions Electriques et Mécaniques Alsthom.

Médailles de Bronze

Mme CHAMPAGNEUX, née LUCKY Madeleine, demeurant à Saint-Cloud, 13, avenue des Prés, manutentionnaire à la Société anonyme de l'imprimerie Oller.

Mme CHARLOT, née LARGILLIÈRE Jeanne-Madeleine, demeurant à Saint-Cloud, 14, avenue des Vignes, chef de groupe à la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie.

M. COUTURIER Roger, Raymond, demeurant à Saint-Cloud, 76, rue de Buzenval, conducteur de travaux à la Régie Nationale des Usines Renault.

M. GILLET Charles, Jules, demeurant à Saint-Cloud, 42, rue de Buzenval, directeur comptable aux Etablissements Stein.

M. LAGARDE Abel, demeurant à Saint-Cloud, 28, rue Royale, soudeur à la Régie Nationale des Usines Renault.

M. LECONTE Albert, Eugène, demeurant à Saint-Cloud, 8, avenue Belmontet, directeur commercial à la Société Nationale de Constructions Aéronautiques du Nord.

Mme MOURA, née BUTTIFANT Marguerite, demeurant à Saint-Cloud, 29, avenue Clodoald, agent de maîtrise à la Société anonyme Coty.

M. PERRIN Charles, Marie, Joseph, demeurant à Saint-Cloud, 94, rue des Tennerolles, commis principal à la Compagnie des Messageries Maritimes.

Mme POULET, née MORHAN Jeanne, Marie-Antoinette demeurant à Saint-Cloud, 1, place du Pas, comptable dactylographe en l'étude de M^e MUEL, notaire à Saint-Cloud.

M. DUEZ André, demeurant à Saint-Cloud, 3, rue Marbeau, directeur des services généraux à la Compagnie des Lampes Mazda.

M. LEMARCHAND Gaston, demeurant à Saint-Cloud, 14, rue Preschez, caissier chef de groupe aux Grands Magasins de la Samaritaine.

M. FERRAND Léon, demeurant à Saint-Cloud, 5, rue Dailly, chef d'atelier à la Société anonyme Le Matériel Téléphonique.

M. DE LOYE Henri, demeurant à Saint-Cloud, 74, boulevard de la République, ingénieur chef de groupe à la Société Générale de Constructions Electriques et Mécaniques Alsthom.

M. ROUCET-BELLETOUR André, demeurant à Saint-Cloud, 11, rue des Gâte-Ceps, chef de service à la Compagnie des Lampes.

Nous avons appris, par ailleurs, la nomination au grade d'Officier de l'Instruction Publique, de M. HATRY Alexandre, receveur municipal de la ville de Saint-Cloud et de M. RENARD Henri, architecte communal honoraire.

En ce qui concerne ce dernier, on nous a reproché de ne pas l'avoir fait décorer lors de l'inauguration du groupe scolaire des Coteaux, dont il est l'auteur.

C'eût été avec plaisir que nous eussions fait remettre à M. RENARD par M. le Président du Conseil, au cours de l'inauguration du groupe scolaire en question, la médaille d'Officier de l'Instruction Publique qu'il a si justement méritée pour les services qu'il a rendus à l'école publique au cours de sa carrière. Pour ce faire, nous avons établi un dossier et demandé à M. RENARD de nous remettre sa demande de décoration qui devait être jointe au dossier et de compléter notre documentation par des renseignements que lui seul possédait. Or, nous ignorons pourquoi M. RENARD n'a pas consenti à faire sa demande, pas plus d'ailleurs qu'il n'a voulu nous donner les renseignements qui nous manquaient. C'est la raison pour laquelle l'intéressé n'a pas été décoré lors de l'inauguration de l'école des Coteaux.

Ce n'est que plus tard, lorsque M. le Préfet nous eut indiqué que son attention avait été appelée sur la candidature de M. RENARD au grade d'Officier de l'Instruction Publique, que l'intéressé a complété son dossier de proposition que nous avons transmis avec notre avis le plus favorable.

*

**

Nous adressons à tous ces nouveaux promus, nos sincères félicitations.

IN MEMORIAM

Au moment où le corps du lieutenant Claude PERROTIN, tué au combat en Indochine, vient d'être rendu à ses parents (M. et Mme PERROTIN, pharmaciens à Saint-Cloud), nous nous faisons un devoir de signaler à nos concitoyens la conduite particulièrement brillante de ce jeune Saint-Cyrien.

Alors qu'il faisait ses études à Saint-Cloud, Claude PERROTIN s'est engagé dans la Résistance, bien avant la libération. En 1944, il est entré dans l'armée active, tandis que son jeune frère Michel s'engageait dans les bataillons de choc et que son frère aîné, le docteur Jean PERROTIN, s'engageait avec sa femme dans la 1^{re} armée.

Décoré de la Croix de Guerre gagnée dans la Résistance, Claude PERROTIN fut envoyé à Coëtquidan; là, il ne cessa de demander son départ pour le front, où ses frères ont, eux aussi, gagné la Croix de Guerre.

Il finit par obtenir son départ pour l'Indochine. Il eut là-bas de magnifiques états de service et c'est en conduisant sa section au combat qu'il tomba, en août 1949, frappé d'une grenade à la tête.

Nous sommes fiers de citer en exemple à nos jeunes concitoyens la belle conduite de ce héros et de cette famille clodoaldienne, à laquelle nous renouvelons nos condoléances émues.

Compte rendu analytique de la Séance du Conseil Municipal

SÉANCE DU 9 OCTOBRE 1950

Présents : MM. CHAVETON, maire; MONSEL, ROLLIN, LAURENCE, adjoints; DEVÈZE, DISCOUR, OBLE, PETIT, COLIN, MARIN, CLÉMENTEL, CHAUVEAU, POUSSEUR, GALATAUD, COMEAU, CADET, GUÉDON, DESPLANQUES, LE GUEN, BILLARD.

Absents excusés : M. SCHREDER, Mlle LAPLANCHE, MM. BERGER, BEAUFOCHER, DUCROS, Mme NOSLEY, M. FINELLE.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 septembre 1947, les pouvoirs suivants ont été donnés :

M. SCHREDER a donné pouvoir à M. MONSEL.

Mlle LAPLANCHE a donné pouvoir à M. ROLLIN.

M. BERGER a donné pouvoir à M. DISCOUR.

M. BEAUFOCHER a donné pouvoir à M. OBLE.

M. FINELLE a donné pouvoir à M. BILLARD.

Secrétaire de séance : M. DEVÈZE.

::

Le procès-verbal de la dernière séance, mis aux voix par le maire, a été adopté par 15 voix contre 8 et 2 abstentions.

Ont voté pour : MM. CHAVETON, MONSEL, ROLLIN, SCHREDER, LAURENCE, DEVÈZE, Mlle LAPLANCHE, MM. BERGER, BEAUFOCHER, PETIT, COLIN, MARIN, CLÉMENTEL, CHAUVEAU, POUSSEUR.

Ont voté contre : MM. GALATAUD, COMEAU, CADET, GUÉDON, DESPLANQUES, LE GUEN, BILLARD, FINELLE.

MM. DISCOUR et OBLE, absents à la dernière séance, ont déclaré s'abstenir.

Étaient absents à la dernière séance : MM. SCHREDER, POUSSEUR, DISCOUR, OBLE, GALATAUD, COMEAU, Mme NOSLEY, M. FINELLE.

M. BILLARD, au nom du groupe socialiste, avait déclaré qu'il voterait contre le procès-verbal parce que celui-ci ne donne pas le reflet exact des séances du Conseil Municipal et ne fait pas, notamment, suffisamment ressortir toutes les interventions du groupe socialiste. Il indique qu'il présentera des observations écrites à insérer dans le procès-verbal.

M. ROLLIN rappelle que toutes les décisions prises par le Conseil Municipal sont respectées et exécutées mais qu'il n'est pas possible de faire état dans le compte rendu de séance de toutes les conversations qui ont lieu au cours des trois ou quatre heures que dure la séance, d'autant plus que certains bavardages, d'ailleurs assez longs, ne portent pas toujours sur le sujet à traiter.

..

Le Conseil, délibérant ensuite sur les questions portées à l'ordre du jour :

1° Décide, à l'unanimité, de faire bénéficier le personnel communal des dispositions des décrets des 11 et 12 août 1950, accordant au personnel de l'Etat les indemnités ci-après :

a) Une prime unique et exceptionnelle de 3.000 francs qui ne donnera pas lieu à retenue au titre de la retraite ou du régime de Sécurité Sociale.

Peuvent prétendre au bénéfice de cette prime, les agents qui auront reçu, au titre du mois de janvier 1950, une rémunération brute inférieure ou égale à 14.000 francs. Pour les agents, dont la rémunération durant cette même période aura été comprise entre 14.000 francs et 18.000 francs, le montant de la prime sera égal aux trois quarts de la différence entre 18.000 francs et leur rémunération;

b) Une majoration exceptionnelle, dont le montant est déterminé conformément au barème ci-après :

Traitements annuels	Montant annuel de la majoration
De 114.500 fr. à 120.000 franc inclus....	9.000 francs
121.000 fr. à 130.000 francs inclus....	8.040 francs
131.000 fr. à 140.000 francs inclus....	7.080 francs
141.000 fr. à 150.000 francs inclus....	6.000 francs
151.000 fr. à 160.000 francs inclus....	5.040 francs
161.000 fr. à 170.000 francs inclus....	4.080 francs
171.000 fr. à 180.000 francs inclus....	3.000 francs
181.000 fr. à 190.000 francs inclus....	2.040 francs
191.000 fr. à 200.000 francs inclus....	1.080 francs
au-dessus de 200.000 francs.....	néant

2° Décide, par 16 voix contre 8 et une abstention, de ne pas accorder au personnel communal le supplément familial de traitement prévu pour les fonctionnaires de l'Etat par une loi du 26 septembre 1948, modifiée par un décret du 10 mars 1950, estimant qu'il convient, en ce qui concerne les allocations ou indemnités versées au titre de la famille de ne pas traiter différemment les agents du secteur privé, qui ne bénéficient pas de ce supplément, et ceux des services publics.

Le maire, après avoir rendu hommage au personnel communal qui est dévoué et qui fait tout ce qu'il peut, fait remarquer que des avantages substantiels ont déjà été accordés à ce personnel à la suite du reclassement et qu'il y a lieu pour l'octroi d'indemnités à caractère familial, dont ne bénéficient pas les agents du secteur privé, de tenir compte des possibilités financières de la ville car, en fin de compte, dit-il, c'est le contribuable qui paye la note.

Divers conseillers municipaux de la majorité, dont MM. MONSEL, et ROLLIN, déclarent qu'ils partagent le point de vue du maire, qu'ils sont partisans d'augmenter les allocations familiales, mais qu'il n'est pas juste d'accorder des suppléments à une catégorie de Français et pas à l'autre.

M. BILLARD donne toutes indications au Conseil en ce qui concerne le caractère particulier de ce supplément familial de traitement, qui a été créé en faveur des fonctionnaires de l'Etat chargés de famille, pour compenser le manque à gagner résultant de la suppression de l'impôt cédulaire sur les traitements. M. BILLARD précise qu'à la suite de cette suppression, un fonctionnaire célibataire, qui payait plus d'impôts qu'un fonctionnaire chargé de famille, s'est trouvé avantagé par rapport à ce dernier. C'est ce qui a amené le gouvernement à créer ce supplément familial de traitement.

M. BILLARD regrette que cette question n'ait pas été étudiée par la commission du personnel.

M. GALATAUD signale qu'il n'y a pas d'exemple où le Conseil Municipal n'ait pas attribué au personnel communal les avantages que l'Etat a lui-même accordé à ses fonctionnaires et agents. Il dit qu'il se fait fort, en proposant des économies, de trouver les 300.000 francs nécessaires au règlement de cette indemnité au personnel communal.

M. LE GUEN, après avoir fait ressortir l'insuffisance des salaires et réfuté les arguments donnés par la Municipalité, a déclaré que son groupe était décidé à faire toujours le maximum pour le personnel. Le Conseil Municipal, dit-il, doit montrer la voie aux patrons de l'industrie privée. Il ajoute qu'en supprimant certaines dépenses jugées par lui inutiles, comme les dépenses de fleurs et d'arbustes dans les squares et jardins, il est possible de trouver les 300.000 francs en question.

M. le Maire, puis M. MONSEL répondent que c'est surtout une question de principe, que les Français ne doivent pas être traités différemment lorsqu'il s'agit de leur attribuer des indemnités à caractère familial. Ils répètent qu'ils sont favorables à l'augmentation des allocations familiales, à condition que tous les travailleurs en bénéficient. M. le Maire ajoute que c'est plus facile de dire oui que d'apporter un refus et que si l'Etat avait eu le courage de résister à certaines propositions démagogiques, le budget de l'Etat ne serait pas ce qu'il est actuellement.

La question, mise aux voix, donne les résultats suivants :

Ont voté contre l'attribution de ce supplément familial de traitement : MM. CHAVETON, MONSEL, ROLLIN, SCHREDER, LAURENCE, Mlle LAPLANCHE, MM. BERGER, DISCOUR, BEAUBOCHER, OBLE, PETIT, COLIN, CLEMENTEL, CHAUVÉAU, POUSSEUR.

Ont voté pour : MM. GALATAUD, COMEAU, CADET, GUEDON, DESPLANQUES, LE GUEN, BILLARD, FINELLE.

M. DEVÈZE, qui est fonctionnaire, s'est abstenu;

3° Décide, à l'unanimité, sur les propositions de MM. BILLARD et GALATAUD, de ne pas discuter la question portée à l'ordre du jour et rapportée par la Commission des finances du versement, aux ayants-droit, d'un capital-décès et de soumettre cette question pour étude à la Commission du personnel, où se trouveront des représentants du personnel communal.

M. le Maire et M. ROLLIN font observer qu'on amènera ainsi un recul de deux mois à l'adoption du projet et qu'il s'agit d'une question intéressant particulièrement les finances communales, par conséquent, la Commission des Finances, mais ne s'oppose pas à ce que la Commission du personnel fasse connaître sa façon de voir;

4° Décide, à l'unanimité, en vue de régulariser les opérations relatives au remplacement de la caisse locale des retraites des employés communaux par la caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales, de verser à cette dernière le capital nécessaire à la constitution et au règlement des pensions aux agents communaux titulaires et aux anciens agents de la police locale, pour la période antérieure au 1^{er} octobre 1947, date de création de la Caisse nationale.

Décide, en outre, de verser immédiatement à la Caisse nationale une somme de 1 million réservée au budget dans le chapitre des retraites et de régler le reste de la somme due, soit environ 12 millions de francs, en 29 annuités, dans les conditions indiquées par la Caisse nationale.

M. GALATAUD indique qu'il est d'accord, sauf en ce qui concerne les agents de police qui appartiennent à la police d'Etat. M. le Maire précise qu'il n'est question que de régulariser les situations des anciens agents de la police locale, situations qui ont été admises par les intéressés avant la création, en 1935, de la police d'Etat;

5° Décide, à l'unanimité, d'approuver le projet établi par les services des Ponts et Chaussées de Seine-et-Oise, à la demande de la Municipalité, de remise en état des trottoirs et caniveaux d'une partie de la rue de Buzenval (chemin vicinal ordinaire), partie comprise entre la rue Bucourt et la rue de la Porte Jaune. Indique que la dépense chiffrée à 2.050.000 francs sera réglée sur les fonds réservés au budget au titre de la vicinalité;

6° Décide, à l'unanimité, d'acquérir le mobilier scolaire nécessaire aux écoles de la ville, en particulier aux écoles maternelles, qui ont vu leurs effectifs s'accroître à la rentrée d'octobre, et de passer un marché de gré à gré avec une maison spécialisée, qui a déjà fourni à l'école des Coteaux du matériel moderne et bien conçu. Ouvre, en vue du règlement de cette dépense, un crédit complémentaire de 200.000 francs au budget additionnel de 1950;

7° Décide, à l'unanimité, conformément aux engagements pris antérieurement par la ville, d'accorder la participation communale dans un emprunt de 7 millions, à réaliser par le syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée du rû de Vaucresson, en vue de la réalisation d'une nouvelle tranche de travaux pour laquelle l'Etat participe pour 40 % et le département de Seine-et-Oise pour 50 %.

Vote 18 centimes additionnels pour financer le montant de l'annuité à verser pendant 30 ans au syndicat intercommunal pour assurer le service dudit emprunt, lequel est réparti de la façon suivante : Garches, 48 %; Saint-Cloud, 25 %; Vaucresson, 20 %; Marnes-la-Coquette, 7 %, soit pour Saint-Cloud une participation de 1.750.000 francs et versement d'une annuité de 133.315 francs;

8° Décide, par 19 voix et 6 abstentions (celles de M. LE GUEN et des 5 conseillers présents du groupe communiste), de régler à un ingénieur géomètre, le montant des honoraires qui lui sont

dûs pour l'établissement par ce dernier, en 1941, de projets complets concernant l'assainissement général de la ville, projets qui ont été adressés au Ministère de l'Intérieur, en 1941 et en 1945, aux fins d'approbation et de subvention et qui n'ont pas encore été suivis d'exécution.

Décide, en outre, par 17 voix contre 8 (celles des conseillers présents du groupe communiste et de MM. LE GUEN, BILLARD, FINELLE), de régler à ce même homme de l'art, le montant des honoraires qui lui sont dûs pour l'établissement, par lui, en 1945, d'un avant-projet, en vue de la réalisation d'un stade, quai Carnot.

M. BILLARD a demandé que deux votes distincts interviennent au sujet de ces réglemens, en déclarant qu'il ne lui paraissait pas normal que la ville paye l'avant-projet relatif à l'aménagement d'un stade, du fait que la Municipalité n'a pas l'intention de réaliser les aménagements sportifs sur le quai Carnot, comme il était primitivement prévu.

M. GALATAUD a indiqué que le stade ne serait pas conçu comme l'indiquait l'avant-projet, en raison des projets de logements à réaliser sur les terrains du quai Carnot.

M. ROLLIN a répliqué qu'en effet, il s'agissait de construire en même temps que le stade, un certain nombre de logements; que le projet serait forcément remanié; que cela serait fait dans l'intérêt majeur de la population et qu'il ne voyait pas en quoi cette modification pouvait entraîner le non-règlement de l'avant-projet.

Plusieurs membres de la majorité, dont MM. MONSEL, OBLE et DISCOUR, ont signalé que pour présenter un dossier à l'autorité supérieure, il fallait établir d'abord un avant-projet, ce qui ne voulait pas dire que cet avant-projet serait accepté et suivi d'exécution.

M. le Maire a dit qu'il s'agissait d'un travail commandé à un homme de l'art et, que le projet soit ou non suivi d'exécution, la ville était tenue à régler à l'auteur du projet les honoraires auxquels il a droit. D'ailleurs, la Société Immobilière qui s'est engagée à construire le stade en même temps que les H. B. M. paiera les projets définitifs.

M. LE GUEN a fait remarquer qu'en 1944, alors qu'il était à la mairie, il avait fait précéder au règlement des projets arriérés établis par le géomètre en question, et qu'il s'étonnait qu'il y ait encore quelque chose à payer.

M. le Maire a signalé que les deux projets ou avant-projets dont il s'agissait n'avaient pas été réglés;

9° Décide, à l'unanimité, de faire remplacer par une clôture ajourée en ciment armé, la clôture en bois de la rue Hébert, qui est en très mauvais état, dans la partie comprise entre la Salle des Fêtes et la rue Dailly. Décide, en outre, de faire élargir cette rue à un endroit où elle présente un étranglement. Cet élargissement nécessitera la construction d'un petit mur de soutènement. Décide enfin de passer un marché de gré à gré avec une entreprise spécialisée pour la fourniture de la clôture en ciment armé et ouvre un crédit de 700.000 francs à inscrire au budget additionnel de 1950;

10° Décide, à l'unanimité, de faire remettre en état les toitures en terrasse de l'école maternelle de Montretout et du bâtiment annexe de la mairie, lesquelles terrasses présentent de très nombreuses fissures impossibles à colmater.

Le rapport de la commission des travaux indiquait plusieurs solutions en vue de la réfection de ces terrasses et donnait les prix consentis par des entreprises spécialisées suivant la solution envisagée. M. le Maire indique qu'à la dernière minute, il a reçu une lettre d'une des entreprises, lui précisant qu'après visite des lieux elle pouvait, tenant compte par ailleurs de ce qu'elle effectuait un travail dans Saint-Cloud, faire des conditions meilleures que celles qu'elle avait faites lors de l'appel d'offres. M. le Maire signale que les conditions consenties par cette entreprise étaient maintenant plus avantageuses que celles de l'entreprise qui avait proposé le prix le plus bas. M. LE GUEN s'élève vivement contre cette façon de procéder, qui consiste à réduire les prix primitivement consentis alors que les prix de l'entreprise concurrente sont connus. Il demande alors que l'entreprise qui avait fait les meilleures conditions, lors de l'appel d'offres, soit de nouveau consultée. Le Conseil en décide ainsi;

11° Décide, à l'unanimité, de faire réfectionner la rue Lauer, qui présente une forte déclivité, en pavage mosaïque sur fondation de béton, ainsi que cela a été fait pour la majeure partie des rues du quartier du centre. Ouvre à cet effet un crédit complémentaire de 500.000 francs, à inscrire au budget additionnel de 1950.

A ce sujet, M. le Maire indique que le passage clouté prolongeant la rue Lauer à travers la rue Dailly, devant la gare, a été déplacé, que la visibilité a été améliorée. A une demande de M. GALATAUD, M. le Maire fait observer qu'une décision prochaine interviendra, autorisant aux automobiles la descente de la rue Lauer (sauf les poids lourds);

12° Décide, par 20 voix et 5 abstentions (celle du groupe communiste), d'émettre un avis favorable à l'approbation par l'autorité compétente, du compte de gestion du receveur municipal pour les opérations financières effectuées au cours de l'exercice 1949;

13° Décide, par 17 voix contre 8, d'approuver le compte ad-

ministratif de la ville pour les opérations financières effectuées au cours de l'exercice 1949.

Ont voté pour : MM. CHAVETON, MONSEL, ROLLIN, SCHREDER, LAURENCE, Mlle LAPLANCHE, MM. BERGER, DISCOUR, BEAUFOCHER, OBLE, PETIT, COLIN, CLEMENTEL, CHAUVEAU, PUSSEUR.

Ont voté contre : MM. GALATAUD, COMEAU, CADET, GUEDON, DESPLANQUES, LE GUEN, BILLARD, FINELLE.

M. BILLARD dit que le groupe socialiste n'approuve pas le compte administratif parce que, d'une part, il comporte des actes de gestion que les conseillers socialistes ne peuvent pas connaître; d'autre part, parce que lesdits conseillers manquent de moyens de contrôle (il ne doute toutefois pas de la véracité des chiffres). Enfin, parce que les conseillers socialistes ne participent pas à la gestion courante des affaires de la ville.

M. GALATAUD dit que pour des raisons semblables à celles indiquées par M. BILLARD, les conseillers du groupe communiste n'approuvent pas le compte administratif. Il ajoute qu'il réprovoie les méthodes de gestion employées par la Municipalité, qui pratique la politique du fait accompli. M. GALATAUD précise que le fait d'avoir un excédent de 12 millions est le résultat d'une mauvaise gestion. Les contribuables, dit-il, ont payé 12 millions de trop, lesquels, par suite de l'inflation et de la dévaluation, ont perdu un tiers de leur valeur.

M. DEVÈZE et MONSEL signalent tout l'intérêt que présente cet excédent qui permet, d'une part, d'avoir un volant de trésorerie facilitant grandement la gestion communale, d'autre part, de faire face à des dépenses imprévues comme celles résultant de l'ouverture d'un crédit de 1.500.000 francs pour les secours qui ont été accordés aux grévistes.

MM. LE GUEN et BILLARD demandent que les observations formulées par la Cour des Comptes, lors d'une récente vérification, soient publiées *in extenso* dans le *Bulletin Municipal*.

M. ROLLIN fait remarquer que les observations ont été faites, d'une part, à M. le Préfet de Seine-et-Oise, d'autre part, au receveur municipal.

M. GALATAUD fait remarquer qu'avec un budget en excédent, on encourage l'Etat à refuser les subventions aux communes. Il demande si Saint-Cloud a touché les subventions promises.

M. MONSEL répond qu'elles ont été effectivement perçues.

M. le Maire, qui avait au moment du vote quitté la salle, conformément à la loi, dit, après que M. MONSEL, 1^{er} adjoint, lui eut fait connaître le résultat du vote, que le fait d'avoir un excédent de 12 millions de francs à la fin d'un exercice budgétaire était bien le résultat d'une bonne gestion. Il rappelle qu'à Saint-Cloud, il n'est pas nécessaire pour régler les dépenses en fin de mois d'avoir recours à des avances sur centimes, ni à des avances remboursables de l'Etat. Il souligne enfin l'avantage que présente l'excédent de recettes pour faire face à des dépenses imprévisibles au moment de l'établissement du budget primitif et pour financer certaines réalisations, sans faire appel à des centimes additionnels.

Avant d'engager les débats sur le compte administratif, le Maire avait fait le point de la situation financière, telle qu'elle apparaît à ce compte, situation qui est la suivante :

Opérations propres à l'exercice 1949

ACTIF	
Recettes ordinaires et extraordinaires.....	105.511.690 »
Restes à recouvrer.....	879.850 »
TOTAL.....	106.391.540 »
PASSIF	
Dépenses ordinaires et extraordinaires....	90.387.429 »
Restes à payer.....	12.051.178 »
TOTAL.....	102.438.607 »
Excédent de l'actif.....	3.952.933 »

Situation financière générale

Recettes ordinaires et extraordinaires de 1949 et des exercices antérieurs.....	144.260.649 »
Dépenses ordinaires et extraordinaires de 1949 et des exercices antérieurs.....	110.384.322 »
Excédent de recettes sur les dépenses.....	33.876.327 »
Auquel il convient d'ajouter les restes à recouvrer s'élevant à.....	7.364.405 »
Ce qui donne une somme de.....	41.240.732 »
De laquelle il faut déduire :	
a) Les restes à payer s'élevant à....	23.046.311 »
b) Les dépenses engagées et non portées sur l'état des restes à payer.....	5.949.740 »
	28.996.051 »
L'excédent net au 31 mars 1950 est donc de.....	12.244.681 »

14^e Décide, par 17 voix contre 8, d'émettre un avis favorable à l'approbation par l'autorité supérieure du compte administratif pour les opérations effectuées par le Bureau de Bienfaisance au cours de l'exercice 1949.

La situation du Bureau de Bienfaisance est la suivante :

Recettes	4.816.008 »
Dépenses	4.579.687 »

Excédent de recettes... 236.321 »

Les secours en nature se sont élevés à 1.612.839 francs dont 211.467 francs de fournitures scolaires et 195.400 francs de repas aux élèves nécessiteux des écoles privées; les secours en argent se sont élevés à 400.210 francs.

A la suite d'une remarque formulée par M. BILLARD au sujet de l'attribution des fournitures scolaires aux élèves des écoles privées, M. ROLLIN a précisé que les fournitures scolaires sont, d'après la loi, à la charge des familles, qui peuvent être aidées par la Caisse des écoles publiques pour les élèves des écoles publiques et par le Bureau de Bienfaisance pour les élèves des écoles privées. La Caisse des écoles publiques, qui est une œuvre de charité au même titre que le Bureau de Bienfaisance, donnant les fournitures scolaires à tous les enfants des écoles publiques, nécessiteux ou non, le Bureau de Bienfaisance a fait de même pour les enfants des écoles privées, estimant que les habitants de Saint-Cloud sont égaux devant l'impôt et qu'ils doivent l'être dans l'attribution des libéralités.

Les élèves des écoles privées représentent environ le quart de la population scolaire de Saint-Cloud (écoles primaires):

15^e Décide, à l'unanimité, sur la proposition du maire, de faire installer avec la participation de l'Etat, le chauffage central dans les appartements du personnel administratif du lycée de jeunes filles de Saint-Cloud. Ouvre à cet effet un crédit à inscrire au budget additionnel de 1950.

QUESTIONS DIVERSES

A. - M. ROLLIN indique que, jusqu'à présent, 183 demandes de bons de gaz et d'électricité ont été enregistrées. Il signale que, tout en restant dans la limite du crédit prévu en 1949, il sera vraisemblablement possible d'étendre cette mesure aux économiquement faibles. M. BILLARD déclare que c'est ce qu'il avait déjà demandé à une commission des œuvres sociales.

B. - M. DESPLANQUES réclame l'ouverture d'un foyer pour les vieux. M. ROLLIN lui répond que cela existe à la cantine d'entraide de la place Silly, où les vieux reçoivent, pendant l'hiver, des boissons chaudes.

C. - M. DESPLANQUES demande que le bureau de poste de Saint-Cloud soit ouvert pendant les heures du déjeuner.

M. le Maire lui répond qu'il interviendra auprès de l'administration intéressée.

D. - M. CADET demande que la rue du Pierrier soit remise en état dans la partie comprise entre la rue du Mont-Valérien et les escaliers de la gare du Val-d'Or.

M. le Maire lui indique que le goudronnage de cette partie de rue sera effectué.

E. - Sur une question de M. LE GUEN concernant la publicité donnée aux examens de l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud, M. LAURENCE répond qu'il a téléphoné à M. VETTER, directeur de l'école, et que sans doute, la réponse paraîtra dans le prochain *Bulletin Municipal*.

F. - M. LE GUEN demande qu'un écriteau signalant le danger que présente la forte déclivité de certaines rues, notamment la rue des Gâte-Ceps, soit placé à l'entrée de ces rues.

G. - M. LE GUEN signale l'intérêt que présente la construction de vespasiennes place Georges-Clemenceau.

M. le Maire et M. MONSEL répondent que cette dernière question n'a pas échappé à la Municipalité, qui est intervenue à ce sujet, à différentes reprises, auprès des Ponts et Chaussées.

H. - M. COMEAU réclame l'ouverture de l'éclairage public à 5 heures du matin.

I. - M. DISCOUR demande le rétablissement d'un lampadaire électrique à l'angle de la rue de Crillon.

J. - M. BILLARD signale que l'éclairage public, à Saint-Cloud, n'est pas parfait et demande qu'à certains endroits, les lampes à faible puissance, qui avaient été placées à l'époque des restrictions de courant, soient remplacées par des lampes plus fortes.

K. - MM. OBLE et GUÉDON demandent qu'une pancarte indiquant le chemin de l'hôpital R.-Poincaré, à Garches, soit placée au carrefour de l'avenue Magenta.

M. OBLE intervient pour qu'une autre pancarte soit placée rue Dailly, au coin de « La Réserve », pour indiquer la direction de Versailles.

L. - M. DISCOUR demande où en est la question de réalisation des logements, quai Carnot.

M. le Maire répond que le plan masse de l'opération vient d'être approuvé par le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme et que la Société Immobilière va faire préparer maintenant les plans détaillés et devis.

M. - M. GALATAUD intervient au sujet d'un employé communal.

16^e Puis, se constituant en comité secret, donne son avis sur plusieurs demandes d'assistance et de cartes sociales d'économiquement faibles.

La séance est levée le mardi 10 octobre, à 0 h. 30.

Saint-Cloud, le 16 octobre 1950.

Le Secrétaire de séance :

Signé : DEVÈZE.

Pour copie conforme :

Le Maire,
F. CHAVETON.

Saint-Cloud hier et aujourd'hui (Suite)

V. - La rue d'Orléans

Elle a porté pendant plusieurs siècles le nom de *rue d'Aulnay*. En 1578, elle portait même le nom de Grande rue d'Aulnay, par opposition à la Grande sente d'Aulnay, qui a terriblement grandi puisqu'elle est devenue aujourd'hui l'avenue du Palais ou plutôt l'Autoroute.

Ce nom d'Aulnay était celui d'un fief donné en 1108 par Valéran de Villepreux au prieur de Saint-Martin-des-Champs, à Paris. On sait que la reine Catherine de Médicis lui acheta la terre et la maison d'Aulnay qu'elle donna en cadeau à Jérôme de Gondi, archevêque de Paris, et que l'un des successeurs de celui-ci le vendit en 1658 à Monsieur, frère de Louis XIV, qui y construisit le château.

Cette vente eut pour résultat d'amputer la rue d'Aulnay de plus de la moitié de sa longueur; en effet, partant du Grand carrefour de la rue Royale, elle s'enfonçait dans la forêt de Rouvray-en-Parisis, desservait les maisons de plaisance de Gondi, du Tillet, etc. et se prolongeait jusqu'à la Seine où elle se terminait à hauteur de l'Île de Monsieur.

Bien plus, de grande rue elle devint une impasse. En effet, le chemin conduisant du pont au bois étant devenu une avenue privée du château, l'actuelle rue d'Orléans fut fermée par une grille à son débouché sur l'avenue. Cette grille avait, il est vrai, une partie ouvrante, mais, en principe, le passage en était interdit.

Enfin, la rue d'Aulnay ne perdit pas seulement la moitié de sa longueur, elle perdit aussi les deux tiers de son nom; la double installation des Ursulines et du nouvel hôpital amena le découpage de la rue en trois tronçons; dès la fin du XVII^e siècle, elle s'appela *rue des Ursulines*, depuis l'avenue jusqu'au bout de la propriété des Ursulines, c'est-à-dire jusqu'au n^o 7 actuel exclus; de là à l'actuelle rue de Nogent, elle s'appela, en l'honneur de l'hôpital, *rue de la Charité*; enfin, elle ne conserva son nom de rue d'Aulnay que pour la partie comprise entre la rue de Nogent et le carrefour de la rue Royale. Cela dura un siècle. Mais quand Napoléon installa ses pages dans des dépendances des Ursulines, la rue entière prit le nom de *rue des Pages*, nom qu'elle perdit d'ailleurs avec l'Empire.

En effet, dès l'arrivée de Louis XVIII, la rue des Pages devint *rue Monsieur*, en l'honneur de Monsieur, frère cadet du Roi, le futur Charles X. Puis, sous la monarchie de juillet, la rue, suivant toutes les girouettes de l'histoire de France, devint *rue d'Orléans*, en l'honneur du duc d'Orléans, fils aîné de Louis-Philippe et dauphin de France.

Si depuis plus d'un siècle, ce dernier nom lui est resté, c'est très probablement parce qu'on a cru qu'il lui avait été donné en l'honneur de la ville d'Orléans, et que l'origine de son appellation a été complètement oubliée par les générations successives.

Parcourons maintenant rapidement cette rue inlassablement baptisée, débaptisée et rebaptisée.

En partant du grand carrefour, on rencontre bientôt, à droite, la *rue de Nogent*, très vieille rue, elle s'appelait autrefois *rue du Four*, puis au XVII^e siècle, *rue des Mulets*, du *Mulet* et — par abréviation — *Mulet* tout court. Mais au début du XX^e siècle, on crut nécessaire de la débaptiser en rue de Nogent, pour rappeler le nom que portait le bourg avant la mort de saint Cloud, c'est-à-dire avant le VII^e siècle ! N'aurait-il pas été préférable de donner ce nom à une rue nouvelle plutôt que de supprimer un nom porté pendant trois siècles ?

Heureusement, le nom en a été conservé dans la « Source des Mulets », source captée, dont le regard s'ouvre au milieu de la rue. Déclarée bien national à la Révolution, cette source est répartie en diverses canalisations, dont l'une fait le bonheur des habitants de la rue Royale. Bien que déclarée non potable par un écriteau menaçant, tout le monde en boit... La source est claire et abondante; malheureusement, elle est aussi une source abondante de procès qui ne sont pas toujours clairs.

En continuant notre promenade du côté droit, nous arrivons à un hôtel particulier (n^o 7) du XVIII^e siècle, un des rares existant encore à Saint-Cloud. La porte cochère possède encore un ancien

marteau de porte et la large bande de fer à gros clous servant à protéger les panneaux contre les moyeux des carrosses. L'architecture de la maison est très sobre et elle a malheureusement perdu son toit d'époque, incendié en 1870; cependant, telle qu'elle est, elle présente encore belle allure.

Son propriétaire, un artiste, a eu le bon goût de restituer à l'intérieur la décoration et l'ameublement de l'époque et même de transformer à la française le beau jardin en terrasses qui, lui aussi, date du XVIII^e siècle.

Juste à côté de cette maison commençait le couvent des Ursulines, avec sa chapelle, ses bâtiments et dépendances, à l'emplacement actuel du Service des Eaux et du Grand Livre. Chassée par la Fronde, les Ursulines arrivèrent à Saint-Cloud en 1653 et y achetèrent une propriété du curé de Saint-Leu, à Paris.

Le clos des Ursulines était très étendu : à gauche, il était limité par le mur du Domaine de la Couronne; en profondeur, il allait jusqu'à la hauteur de la rue de Montretout (aujourd'hui Verhaëren), où on accédait par la *ruelle Bruneau*, aujourd'hui disparue.

En face de la rue de Montretout, un mur perpendiculaire à la route de Normandie (aujourd'hui Gounod), rejoignait le mur de clôture du Domaine dans l'allée de Retz.

Outre les jardins situés entre leur couvent et le mur de soutènement du plateau, ce clos englobait donc encore la presque totalité de ce qui est aujourd'hui le parc de Montretout.

Les Ursulines furent chassées par la Révolution et leur propriété morcelée et vendue par lots comme bien national. Cependant, leur chapelle (sur l'emplacement de laquelle est construit le Service des Eaux), servit encore au culte jusqu'en 1804, car Saint-Cloud ne possédait plus d'église paroissiale. A cette date, l'exercice du culte fut transféré à la chapelle du nouvel hôpital de 1787, place du Martroy (aujourd'hui Silly). En effet, la chapelle des Ursulines menaçait ruine et Napoléon la donna en 1810 à la commune de Saint-Cloud, à charge de la démolir, pour achever avec ses matériaux l'église paroissiale commencée par Marie-Antoinette et dont les travaux étaient arrêtés depuis la Révolution.

Du couvent des Ursulines, il ne reste rien que quelques gros murs dans leur ancien jardin. Il est regrettable que leur nom même ait disparu. Le Conseil Municipal ne pourrait-il donner le nom de sente des Ursulines au petit chemin qui mène de la rue Gounod à la Salle des Fêtes, et qui longe le mur de leur jardin d'autrefois ? Ce serait un beau geste pour rappeler le souvenir de sœurs qui, pendant 150 ans, se sont dévouées à visiter et soigner les malades à domicile et ont donné l'instruction gratuite à tous les enfants de Saint-Cloud.

Derrière la sombre et massive construction du Grand Livre se trouvait, dans une partie du jardin actuel, le cimetière des Ursulines.

Immédiatement après le Grand Livre, un passage vers le parc permet de traverser l'autoroute sans contravention, en enjambant le tunnel.

Enfin, tout au bout de la rue existent encore deux anciennes dépendances des Ursulines : l'une, à front de rue, avec une lucarne à monte-charge, qui sert de garde-meuble au Domaine; l'autre, pittoresquement perchée à mi-côte, est la Maison des Pages.

Vendue comme bien national à la Révolution, achetée par un meunier de Saint-Cloud, rachetée par Bonaparte, celui-ci y installa ses pages, ce qui ne dura que l'espace d'un empire...

Devenue Maison de la Régie du Domaine, incendiée en 1870, surélevée d'un étage, elle n'a plus rien gardé, à l'extérieur, du cachet de l'époque; et, à l'intérieur, ses immenses salles d'autrefois ont été divisées en appartements. De plus, son joli jardin qui descendait jusqu'à la rue d'Orléans, a été mangé par le colossal garage des Ponts et Chaussées, qui a avalé également l'ancienne petite *Cour d'Orléans*.

Cependant, souhaitons que la Maison des Pages soit conservée, en mémoire des souvenirs historiques qui s'y rattachent.

Faisons maintenant demi-tour et redescendons la rue du côté des numéros pairs.

A droite, les imposantes écuries Malaquet, anciennes écuries de la maison Sorps, au XVII^e siècle, achetées par Monsieur lors de la construction du château et appartenant depuis lors au Domaine.

A l'emplacement des n^{os} 4, 6 et 8 actuels, se trouvait le couvent de la Mission Saint-Lazare. Monsieur y installa, en 1683, une congrégation de quelques prêtres Lazaristes, pour assurer le service du culte dans la chapelle du château et dans celle de l'hôpital, dont ils avaient la direction spirituelle. La chapelle était à l'emplacement du n^o 10 actuel.

Après le 10, voisinaient des maisons particulières dont l'une est devenue la Maison des Œuvres. A côté de celle-ci a été percée, en 1840, le passage du Débarcadère; au n^o 20 s'élevait la chapelle de l'hôpital de la Charité. Celui-ci, fondé en 1689 par le duc d'Orléans, resta rue d'Orléans jusqu'en 1787. Accolé au côté nord de la chapelle, il était de dimensions très exigües : trois sœurs de charité assuraient le service des malades et le capitaine-concierge du château dirigeait le service administratif.

Devant l'hôpital coulait la fontaine du Vivier, fontaine grillée, où accouraient de nombreux habitants, car ses eaux avaient la

réputation de guérir toutes les maladies... A la Révolution, cette eau fut attribuée à divers lots de biens nationaux, comme celle de la rue Mulet.

N'est-ce pas, peut-être, en souvenir de l'ancienne chapelle de l'hôpital que le n^o 20 porte, dans sa façade, une petite niche avec la statue de la Vierge ?

Après l'hôpital, on rencontrait, comme aujourd'hui, des maisons particulières jusqu'au Grand Carrefour. Un peu avant celui-ci, a été percé le passage du Chevalier-de-Lorraine; ce passage date de la Révolution et a utilisé la grande cour attenante aux écuries de l'hôtel particulier dont je parlerai plus tard.

La rue d'Orléans a vu son aspect complètement modifié par la Révolution : vendus comme bien nationaux, les trois couvents et leurs trois chapelles ont été lotis, rasés et remplacés par des habitations qui sont les très bien venues à l'époque actuelle, mais n'ont malheureusement aucun cachet artistique.

Mesdames, Messieurs, nous voici revenus à notre point de départ; descendons quelques mètres dans la rue Royale et, si vous n'êtes pas trop fatigués par mon bavardage, enfilons maintenant la pacifique rue de la Paix.

Suivez le guide !

CLAVAREAU DE LA MENSBRUGE.

(A suivre).

AVIS ET COMMUNIQUÉS

Société de Musique de Chambre de Saint-Cloud

Encouragés par le succès du concert donné en hommage à Florent SCHMITT, quelques amateurs de musique de chambre de Saint-Cloud envisagent la constitution d'une *Société de Musique de Chambre*, dont l'objet serait, à la fois, d'organiser, chaque année, quelques concerts réservés à ses adhérents et de servir la musique de chambre.

Cette société, constituée sous le régime de la loi de 1901, serait essentiellement alimentée par les cotisations de ses adhérents. Elle pourrait recevoir des dons.

Une partie des recettes ainsi obtenues serait destinée à l'organisation proprement dite des concerts. L'autre partie, à la création d'un prix annuel, qui couronnerait la meilleure œuvre de musique de chambre choisie par un jury composé d'éminentes personnalités de la musique.

Il est envisagé de donner, en 1951, soit quatre, soit six concerts de musique de chambre.

Dans le premier cas, la cotisation serait de 1.500 francs; dans le second, de 2.200 francs. Elle donnerait droit à l'entrée gratuite aux concerts et pourrait être payée en deux fois.

Mais il est indispensable, pour que la Société soit viable, qu'elle compte au moins 200 adhérents.

D'autre part, les initiateurs de la Société envisagent de l'affilier à la Société de Musique de Chambre de Paris qui s'est récemment constituée avec la participation des meilleurs ensembles instrumentaux de l'heure : cette méthode présenterait le double avantage d'assurer aux amateurs de Saint-Cloud des programmes bien composés et parfaitement exécutés et aux artistes une audition supplémentaire.

Les personnes que ce programme intéresse sont priées de bien vouloir envoyer leur adhésion de principe — en indiquant le nombre de concerts auxquels elles désirent assister — à M. A. COLLET, 10, rue Laval, à Saint-Cloud.

Dès que les 200 adhésions indispensables seront recueillies, une Assemblée générale sera convoquée aux fins de la constitution définitive de la Société.

Ses initiateurs espèrent que les nombreux Clodoaldiens qui ont assisté au concert du 7 octobre comme au récital Jean DOYEN, répondront aussi nombreux à leur nouvel appel et coopéreront ainsi à faire de Saint-Cloud un centre musical dont la réputation ne cessera de s'affirmer.

COURS D'ENSEIGNEMENT MÉNAGER

Nous apprenons qu'un cours d'enseignement ménager vient d'être créé par le Comité d'Entr'Aide Sociale de Saint-Cloud, dans les locaux du dispensaire, 11, rue Albert-1^{er}, avec le concours et l'appui de la Caisse Centrale d'Allocations Familiales de la Région Parisienne.

Cette initiative permettra aux personnes habitant les quartiers de la Passerelle et des Coteaux, désireuses de se perfectionner dans l'art quelquefois difficile de tenir son intérieur, d'acquérir les connaissances nécessaires sans être dans l'obligation de s'imposer le dérangement considérable que serait pour elles la participation aux cours donnés au Centre Culturel, rue des Ecoles.

Le cours de la rue Albert-1^{er}, qui compte déjà un nombre important d'élèves, comprend chaque semaine :

- Deux séances pour les mamans : le lundi, à 14 heures et à 19 heures.
- Deux séances pour les jeunes filles : le mercredi, à 19 heures, le jeudi, à 16 heures.

Nous ne saurions trop engager les personnes que la question intéresse, à se renseigner aux jours et heures ci-dessus au dispensaire, 11, rue Albert-1^{er}.

TÉLÉ-CLUB DE SAINT-CLOUD

Le Télé-Club de Saint-Cloud a établi pour la saison 1950-51, un programme d'action étendu qui doit faire disparaître les dernières réticences des hésitants que la télévision intéresse.

Visite des studios et installation d'émission de la Tour Eiffel 450 et 819 lignes.

Visite d'usines radioélectriques.

Conférences avec démonstrations sur la télévision, la radio, etc.

Cours de télévision.

Création d'un service de consultation technique.

Le Télé-Club rappelle à tous les possesseurs de récepteurs de télévision que cette Association est la leur, qu'ils peuvent et doivent lui adresser toutes critiques et suggestions, tant techniques qu'artistiques sur les émissions qu'ils reçoivent. Ces critiques, groupées et transmises par nos soins, porteront plus que des lettres isolées à l'émetteur.

Télé-spectateurs et futurs télé-spectateurs Clodoaldiens, adhérez au Télé-Club de Saint-Cloud; siège social : 7, avenue de Nancy, à Saint-Cloud.

Notre comité technique est à votre disposition.

2° D. B. ET RHIN ET DANUBE

Le Président de la section locale des Anciens de la 2° D. B. fait savoir que pour des raisons, tant familiales que professionnelles, il se voit obligé d'abandonner la présidence des Anciens de la 2° D. B. de Saint-Cloud.

Il profite de la circonstance pour affirmer l'amitié qui unit les Anciens de la 2° D. B. à leurs camarades de Rhin et Danube et pour faire connaître que les deux Associations se réunissent sur le plan local.

Dorénavant, un comité local commun Rhin et Danube - 2° D. B. assurera à Saint-Cloud la représentation des deux groupements.

Président : M. VILLE, 7, rue Emile-Verhaeren.

Président adjoint : M. GUILLAUME, 128, rue Tahère.

Secrétaire : M. MONGNOT, 31, rue d'Orléans.

SAINT-CLOUD ESPERANTO

Association déclarée n° 2403, Versailles - Fondée en 1945

Groupe local de l'Union Esperantiste Française

Inter multaj Sukcesoj de nia propagando, ni povas anonci :

Nia 35 an Universalan Kongreson en Parizo okazis ĉe Sorbonne de la 5a. ĝis la 12a de aŭgusto 1950. Pli ol 2.300 esperantistoj el 35 diversaj landoj partoprenis kaj interparolis sen helpo de interpretistoj.

Ni posedas multajn dokumentojn kaj foto farita en Arènes de Lutèce.

Nous avons le plaisir d'apprendre à nos membres et à nos anciens élèves, que le Centre Culturel et Artistique, rue des Ecoles, met à la disposition de notre groupe, à partir du 10 décembre, une salle où nous pourrions nous réunir chaque premier dimanche du mois, de 10 heures à midi.

Venu multe...

Nous envisageons l'ouverture de nouveaux cours qui pourraient avoir lieu dans cette salle, aux mêmes jours et heures (tous les dimanches).

Les personnes intéressées sont priées de venir nous rendre visite.

Le Président : ROBERT Georges,
31, rue Jacoulet.

CLUB NAUTIQUE DE SAINT-CLOUD

Un certain nombre de Clodoaldiens, amateurs de navigation, à voile, à l'aviron et à la pagaie, viennent de se grouper pour former le « Club Nautique de Saint-Cloud ».

Les fervents de la navigation y trouveront en plus d'une ambiance amicale très sympathique, des facilités pour le garage et la réparation des bateaux, pour l'affiliation aux trois fédérations correspondantes et pourront participer aux réunions et compétitions que cette nouvelle association compte organiser dans le bassin de la Seine, à Saint-Cloud.

Le club est ouvert non seulement aux heureux propriétaires de bateaux mais à tous ceux que ces genres de sports tentent et qui pourront les pratiquer sur des embarcations appartenant soit à un membre du club, soit au club même.

Pour tous renseignements, s'adresser chez le commandant LEVIEUX, 52, avenue Bernard-Palissy, Saint-Cloud (Seine-et-Oise). Téléphone : domicile, MOL. 46-24; bureau, MAR. 82-10.

Ou chez M. CHAUVEAU, 83, boulevard Sénard, Saint-Cloud (Seine-et-Oise).

UNE CHORALE A LA PAROISSE PROTESTANTE

Une chorale qui a déjà fait du travail intéressant, se réunit dans le cadre de la paroisse protestante, mais est largement ouverte à tous ceux qui le désirent. Elle se fera entendre, ainsi qu'un petit ensemble orchestral, occasionnellement constitué, le dimanche 10 décembre, à 15 heures, dans le temple de Saint-Cloud, 13, boulevard de la République.

Une première partie musicale évoquera le thème de Noël exprimé par de grands musiciens (Haëndel, Bach) et par la chanson populaire (vieux Noël). En deuxième partie, Jeu de Noël inédit : « Il n'y avait pas de place pour eux ».

CINÉMA « LE RÉGENT » A SAINT-CLOUD

Il nous est signalé que le cinéma « Le Régent » a subi un certain nombre de transformations conformes aux désirs exprimés par les personnes fréquentant cette salle.

On a pu, en effet, constater d'heureux changements, notamment en ce qui concerne le son et la lumière qui ont été considérablement améliorés, l'éclairage au néon donne à la salle l'ambiance qui lui manquait.

Nous sommes heureux de souligner cet effort qui, nous l'espérons, n'aura pas été accompli en vain.

SECTION DES LOCATAIRES DE SAINT-CLOUD

L'Assemblée générale de la section des locataires de Saint-Cloud aura lieu le jeudi 11 janvier 1951, à 20 h. 45, au Centre Culturel, rue des Ecoles.

Au cours de cette Assemblée, il sera traité de l'augmentation des loyers, des expulsions, des besoins en logements.

Le bureau et la commission administrative seront renouvelés.

Le Président, GUÉDON.

COMITÉ INTER-ASSOCIATIONS DU LOGEMENT

Un Comité Inter-Associations du Logement s'est constitué à Saint-Cloud (C.I.L.O.G.)

Une assemblée générale constitutive avec la participation de l'ensemble des Associations de la ville, s'est tenue le 31 mai 1950.

Un Comité y a été élu. Son but est de créer, sur le plan local, un vaste mouvement d'opinion en faveur de l'habitat, étudier les moyens de pallier à la crise du logement, aider les réalisations en cours répondant à ce but, en développer de nouvelles suivant les modalités les mieux adaptées aux besoins divers et en utilisant toutes possibilités conformes à ces objectifs.

Composition du bureau désigné :

Président : M. PAUNET; vice-présidents : MM. RHONE et GARSON.

Secrétaire : M. BEAUSSIER; secrétaire-adjoint : M. FONTAINE.

Trésorier : M. CROSATIER; trésorier-adjoint : M. CADO.

Conseiller juridique : M. LANDRE.

Conseillers techniques : MM. CREVEL et GLUCK.

L'Association a été déclarée.

Siège : Centre Culturel de Saint-Cloud, 14, rue des Ecoles.

Succès Scolaires *(suite et fin)*

Ecole Normale Supérieure de Saint-Cloud

Résultats obtenus en 1949-1950 aux concours de recrutement de l'enseignement

- 1^o Agrégation de l'enseignement du 2^o degré : 15 admis;
2^o Certificat d'aptitude de l'enseignement du 2^o degré, professeurat : 26 admis;
3^o Certificat d'aptitude à l'inspection des écoles primaires et à la direction des Ecoles Normales : 8 admis.

Lycée de Jeunes Filles

Session d'octobre 1950

Baccalauréat

Deuxième partie. — Philosophie-Lettres.

Reçus : Aubertin Anne-Marie, Bonneval Colette, Duboseq Denise, Peugeot Marie-Claude, Rosier Nicole.
Admissible : Goulet Nicole.

Sciences expérimentales

Reçus : Beaupemps Gilles, Demagny Line, Garat Josette, Joubert Guy-Pierre, Richou Henry, Sorgniard Denise.
Admissibles : Buquen Gérard, Cousin Noëlle, Méténier Monique.

Première partie. Série B.

Reçus : Audébert Simone, Bonnet Jacqueline, Caquelin Claude, Chasles Marie-Rose, Jaladis Marie-Claire, Lécuyer Micheline, Richet Annette, Suchet Régine, Thuillier Huguette.
Admissibles : De la Fournière Françoise, Petit Françoise, Souhaite Nicole.

Série moderne

Reçus : Constant Gisèle, Fassier Monique, Greiner Christiane, Le Joncourt Janine, Marescot Marie-Thérèse, Poupard Colette, Zanni Monique.

Brevet d'études du premier cycle

Reçus : Bourdon Françoise, Choquet Monique, Liétard Marie-Thérèse, Sandoz Janine, Sommier Janine.

Lycée de Garçons

Session d'octobre 1950

Baccalauréat

Deuxième partie. — Mathématiques

Reçus : Bonnet Lucien.
Admissibles : Cassagnes Pierre, Justice Jean-Claude.

Philosophie

Reçus : Haymann Gérard, Jacquinet Guy, Julliard Jacques, Perrier Jacques, Seidenbinder Alain.

Première partie — Série A

Reçus : Lelong Jean-Pierre.

Série B

Reçus : Brigaud Jean-Charles, De Lesmader Guy, Michenaud Guy, Nocca Jean.
Admissible : Rojo Mariano.

Série moderne

Reçus : Battistini Yvon, Berthon André, Choquet Bernard, Ducros Jean, Garel Yves, Platanidès Roger.
Admissible : Carle Philippe.

Série C

Reçus : Boussard Jean-Pierre, Drapier Yves, Estéoule Michel, Hirlemann Albert, Joubert Claude, Reiss Herbert, Schmitt Bernard, De Vergnes Christian.

Brevet d'études du premier cycle

Reçus : Autran Bernard.
Admissible : Bariller Gilbert.

Succès au concours général en 1950

M. Jeanjean Louis, élève de philosophie, a obtenu le second prix d'histoire. L'an dernier, il avait déjà obtenu le second prix d'histoire. Son professeur était, cette année comme en 1948-1949, M. Cantineau.

Ecole de Jeunes Filles - Groupe du Centre

Brevet d'études du premier cycle
(Elèves de parents domiciliés à Saint-Cloud)

Reçus : Bertin Christiane, Boulenger Jacqueline, Darras Maryse, Debiard Monique, Fleury Micheline, Foucher Marie-Thérèse, Jacques Madeleine, Laribe Madeleine, Le Goaziou Annie, Liegeon Noëlle, Roussel Janine.

Certificat de fin d'études complémentaires

Reçus : Aurelle Simone, Boekholt Aude, Bramieri Denise, Cousin Martine, Damiens Hélène, François Jacqueline, Gacon Claude, Levrat Annick, Robert Denise, Simon Suzanne, Thibault Denise, Tresnel Nicole, Vial Odette.

Concours d'entrée en 6^e des lycées, collèges ou cours complémentaire

Reçus : Benevent Monique, Bodin Michèle, Bondy Claudine, Cordier Sylviane, Dubois Nicole, Mathéossian Denise, Piel Jeanine, Regimbal Mireille, Constant Nicole (lycée).

Certificat d'études primaires

Reçus : Anglade Claude, Boyer Monique, Brazeau Jacqueline, Briand Monique, Cellier Monique, Damien Raymonde, Deleersnyder Michèle, Demars Françoise, Fleury Nicole, Laporte Yolande, Leblic Henriette, Levœuf Nicole, Linkes Marie, Leuenberger Annie, Manuel Micheline, Moureaux Claude, Nétillard André, Péliissier Germaine, Perthuis Pierrette, Rossi Madeleine, Tréard Eliane, Vézinet Monique, Vigoureux Marcelle, Boekholt Aude.

Ecole de Jeunes Filles - Groupe de Montretout

Certificat d'études primaires

Reçus : Blanchard Yolande, Contenot Liliane, Gobichon Monique, Guibot Micheline, De Verneuil Solange, Laneau Jacqueline, Minet Colette, Niel Monique, Nugeron Claudette, Plasson Monique, Torrés Monique, Vallette Jacqueline.

Examen d'entrée en 6^e des lycées, collèges ou cours complémentaire

Lycée de Saint-Cloud : Aladenise Monique, Buquen Annick, Cabaret Marie-Claude, Charondière Josette, Clere Christiane, Combombel Colette, Cousin Marianne, Richet Jacqueline.

Collège Marie-Curie : Beaudou Nicole.

Collège de Suresnes : Malan Arlette, Sonzogni Catherine, Jaquet Jocelyne.

Cours complémentaire de Saint-Cloud : Bertrand Thérèse, Clémens Marguerite, Desprez Annie, Gobichon Jeannine, Meunier Jeannine, Pinon Gisèle, Sapin Monique

Ecole de Jeunes Filles - Groupe des Coteaux

Certificat d'études primaires

Reçus : Badré Danielle, Blanchet Monique, Barbier Simone, Canadé Anne, Lacour Monique, Lemaçon Odette, Moreau Annie, Rappali Jacqueline, Simian Marie-Claire, Taupin Yvette, Taphanel Simone.

Concours d'entrée en 6^e des lycées, collèges, ou cours complémentaire

Lycée de Saint-Cloud : Abou Claude.

Collège de Suresnes : Blanchard Nicole, Bouteloup Nicole, Morel Michèle, Vuarchex Christiane.

Cours complémentaire de Saint-Cloud : Fougère Jeannine, Fourtoy Yvette, Lataste Josette.

Ecoles de Garçons du Groupe Centre

*Concours d'entrée en 6^e des lycées, collèges
ou cours complémentaire*

Briand Jean, Dervide Jean-Pierre, Gandolfini Joseph Lavino
Claude, Lessieux Daniel, Michon Jean.

Certificat de fin d'études complémentaires

Bonhomme Michel, Bourrier Serge, Chapron Jean, Debiard
Amédée, Delforge Pierre, Enard Gaston, Galerne Marcel, Joignant
Jacques, Lamoureux Bernard, Laquerrière Michel, Noury Daniel,
Para Charles, Rouault Marcel, Sigonneau Bernard, Vallée Paul.

Certificat d'études primaires élémentaires

Albrecht Jean, Aubard Jack, Beaudou Gérard, Bonhomme
Michel, Bourrier Serge, Brionne Michel, Buhot Eugène, Coulet
Bernard, Debiard Amédée, Decaillon Constant, Dekeyser Lionel,
Delion Raymond, Doussot Roger, Fleck Claude, Fretz Daniel,
Gorse Albert, Graglia Serge, Guelton Claude, Hainaut Maurice,
Lancial Louis, Legout Daniel, Le Guillou Louis, Leroy Jean,
Létang Roger (reçu 1^{er}), Mathieu Michel, Moguez Jean-Pierre,
Moret Jean, Tapin René, Tsourlakis Jean-Louis, Vallée Paul, Viel
Serge.

Brevet d'études du premier cycle

Blondeau Pierre, Blondet Jacques, Boivert Jacques, Bonot
Claude, Botvinic Jean-Claude, Defrance Jean, Donyal.

Ecole de Garçons du Groupe de Montretout

*Concours d'entrée en 6^e des lycées, collèges
ou cours complémentaire*

Bockholt Bernard, Dagnaux Serge, Dumargne Paul, Gauthier
Claude Haas Claude, Molcard Dominique, Nimsgem François,
Raynaud de Lage Christian, Rouget-Belletour Bertrand, Crozatier
Gérard, Leuenberger Alain, Porentru Pierre.

Concours d'entrée en 4^e industrielle - Lycée Langevin

Binand Alain, Scheyder Claude.

Certificat d'études primaires élémentaires

Binand Alain, Chassagne André, Cybulski Jacques, Desvignes
François, Fischer Jean, Gausson Robert, Kerhoas Jacques, Laribe
Maurice, Scheyder Claude, Seurot Armand, Valette Pierre.

Ecole de Garçons du Groupe des Coteaux

*Concours d'entrée en 6^e des lycées, collèges
ou cours complémentaire*

Jaffrey Alain, Devorh André.

Certificat d'études primaires élémentaires

Guillarmon Roger, Hourat André, Labydt Paul, Renaud Alex,
Thomas Pierre.

Institution Maintenon

Baccalauréat - Philosophie

Reçues : Couallier Claudine, Lafont Monique, De Langalerie
Dominique, Ozenfant Michèle.

Baccalauréat - Première partie

Reçues : De Loye Suzanne, Matossian Hélène, Boucart Ni-
cole, Massette Claudine, Morel Jacqueline, Pillot Françoise, Rogé
Janine.

Admissible : Maciet Berthe.

Ecole Saint-Joseph

Certificat d'études primaires élémentaires

(Elèves domiciliés à Saint-Cloud)

Casties Pierre, Praud Yves, Taquet Hubert.

A tous, professeurs et élèves, nos félicitations pour ces heu-
reux résultats.

ÉTAT CIVIL DU 17 SEPTEMBRE

AU 27 NOVEMBRE 1950

NAISSANCES

Marie-Thérèse, Andrée, Nicole, Monique Pouponneau. — Eve-
lyne, Françoise Ramey. — Patrick, Dérick Potel. — Dominique,
Jean Andrieu. — Marie-Ange, Wanda, Irène Riolland. — Roland,
Jacques Euvrard. — Serge, Charles, René Beaumont. — Michèle,
Nicole Lorgue. — Gérard, Georges, Patrice Louvrier. — Sylviane,
Marie, Thérèse Aubard. — Alain, Christian Barousse. — Annick,
Berthe, Françoise Jousselet. — Pascal, Clodoald Martin. — Jean
Subrenat. — Philippe Ramillon. — Odile, Daisy, Andrée Lajoix.
— Michel, Jean, Marie, Simon Ousset. — Caroline, Véronique,
Micheline, Francine Durepaire. — Laurence, Claire, Simone Corse.
— Nicole Raynaud. — Pierre, Jean, Marie Lepinoy. — Sylvie,
Françoise Raynaud. — Margaret Guyot. — Claude, Robert, Louis
Henninger. — Yves, Louis, Marie Guevel. — Didier, Henri,
Georges, André Suet. — Claude, Philippe Larfeuil. — Pierre,
Emmanuel, Denis De Corte. — Myriam, Joëlle Noirot. — Phi-
lippe, François, Marie Soufflet. — Danièle, Hélène, Juliette Tes-
sier. — Françoise, Jeanne Picot. — Jean, Paul, Louis Herteman.
— Maurice, Fernand Lamome. — Marie, Clotilde, Aline, Germaine
Lemonnier. — Annie, Ida Patricia Lambersend. — Jean, Luc
Weppe. — Michel, Henri Poitel.

MARIAGES

René Andrieu et Hannelore, Mathilde Krauss. — Robert,
Pierre Chicot et Monique Baudet. — Benjamin, François Roturier
et Paulette, Angélique Bessard. — Roger Ramdani et Fernande,
Clara Codeghini. — Louis Desclaudure et Augustine, Louise Mau-
rin. — Alexandre, Auguste Girard et Maria Lorentz. — Henri,
Léon Jeannin et Jeannine, Amélie Lebreton. — Jean, Henri Gault-
tier et Ginette, Carmélia Faimali. — Pierre, Joseph Morlevat et
Lucie, Adrienne Cozdenmat. — Antoine, Jean Van de Leensel
et Angéline Marzin. — Marcel, Raymond Petitdemange et Simone
Comte. — André, Léon Dierickx et Colette Lugand. — Jean, Paul
Baudin et Jacqueline, Jeanne Ducher. — Jacques, Pierre Bannel
et Simone, Henriette Forget. — Nicolas, Marius Carletto et Rina
Calligaro. — Emile, Gaston Visbecq et Eliane, Madeleine Gué-
rard. — Georges, Paul Morineaux et Odette, Thérèse Sacepe. —
Roland, Germain Bessard et Marie, Hortense Détaillier. — Jean,
Armand Valiée et Nelly, Louise Petit. — Auguste, Louis Renaud
et Liliane, Marie Tyghem.

DECES

Clément-Auguste-François Aldenhoven, 88 ans. — Dorotheé
Moisseuk, 59 ans. — Françoise-Lucienne-Annick Enard, 1 jour. —
Emile Chauheprat, 61 ans. — Albertine-Marie-Françoise Pouplard,
veuve David, 52 ans. — Pierre-Roland-Louis Drothier, 55 ans. —
Marie-Alphonsine Mary, veuve Garaudel, 72 ans. — Marthe-Marie-
Victorine Boudringhin, veuve Dewismes, 84 ans. — Charles Bou-
langer, 68 ans. — Georgette-Elise Mugnier, femme Genevée,
47 ans. — Gustave Trimouille, 71 ans. — Lucien-Albert Ostyn,
60 ans. — Angélique Tigeon, veuve Louédec, 86 ans. — Jeanne
Debeaumarché, veuve Gauchon, 81 ans. — Renée Lévy, femme
Weil, 58 ans. — Adèle-Rosalie-Alexandrine Brochard, veuve Cado,
82 ans. — Angélique-Stéphanie Dufrien, veuve Campigneux, 80 ans.
— Mireille-Irène-Marie de Kint, femme Geskière, 29 ans. —
Cécile, Renée Redon, femme Charleux, 55 ans. — Marguerite-
Lucie Richez, femme Bordes, 66 ans. — Pierre Tantis, 57 ans.
— Paul, Louis Mousset, 76 ans. — Henri-Ferdinand-Louis Albert,
70 ans. — Céline-Marie Billat, veuve Deon, 82 ans. — Lucien-
Pierre Tréhart, 52 ans. — Rose Rossi, veuve Vaudequin, 79 ans.
— Marcel-Philibert Couteau, 52 ans. — Alexandre Guriuszyn,
56 ans. — Gabrielle Verbouwe, 81 ans. — Albert-Léa-Victoria
Berland, femme Jouanique, 42 ans. — Edmond Philippet, 75 ans.
— Françoise-Philomène Menou, femme Jacob, 74 ans. — Félix-
André Larcher, 78 ans. — Charles Bisson, 53 ans. — Marie
Vercheyre, veuve Pageix, 90 ans. — Elise Primaux, veuve Justin,
78 ans. — Marie-Elvire Courtin, veuve Locq, 84 ans. — Octavie
Gantier, veuve Huffling, 82 ans. — Jeanne-Hélène Dupuy, femme
Lemoine, 73 ans. — Marie-Adèle Berche, veuve Turmine, 73 ans.
— Victor-Auguste Bisson, 77 ans.